

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26 – 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/477(XIV)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA REUNION DES MINISTRES
DES MINISTRES EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

INTRODUCTION

La première Session de la Conférence des Ministres africains en charge du Développement social a eu lieu du 27 au 31 octobre 2008 à Windhoek, République de Namibie. Elle a été convoquée en application de la Décision EX.CL.290(IX) adoptée par la neuvième Session du Conseil exécutif, et entérinée par la septième Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2006, décision qui mandate la Commission de l'UA d'organiser une réunion des Ministres du Développement social pour examiner les questions du développement social en Afrique et adopter un Cadre d'orientation pour le développement social en Afrique. La conférence s'inscrivant dans le cadre des principes énoncés dans l'Acte Constitutif, à savoir la promotion du développement durable et l'amélioration des conditions d'existence des populations africaines et dans le cadre des divers instruments adoptés par l'Union africaine sur le développement social.

L'objectif principal de la Conférence était d'examiner et d'adopter un Cadre d'orientation sociale pour l'Afrique, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés par les Etats membres dans la mise en œuvre des divers instruments dans le domaine du développement social et d'établir des partenariats avec les partenaires au développement et des Organisations de la Société Civile (OSC) pour soutenir les Etats membres de l'UA dans la mise en œuvre des divers instruments sur les questions sociales. La Conférence a par ailleurs été l'occasion pour les Etats membres de partager leurs expériences et les bonnes pratiques dans le domaine du développement social dans leurs pays respectifs, d'adopter des recommandations pour encourager le développement social en Afrique, de promouvoir les droits et le bien-être des groupes marginalisés et vulnérables et de faire participer ces groupes aux programmes de développement.

La Conférence s'est déroulée aux niveaux des Experts et des Ministres et a regroupé des Ministres et des Experts des Etats membres ainsi que des Représentants d'Agences des Nations Unies, d'ONG, d'Organisations de la Société Civile et d'autres Organisations internationales et régionales s'occupant des questions du développement social.

Les principaux résultats de la Conférence étaient :

- Un Cadre d'orientation pour l'Afrique
- La Déclaration de Windhoek sur le Développement social
- Une Position commune africaine sur l'Intégration sociale devant constituer la contribution de l'Afrique à la 47^{ème} Commission de l'ONU sur le Développement social prévue en février 2009.

Le Rapport de la réunion ministérielle ainsi que la Déclaration sur le Développement social de même que la Position commune africaine sur l'intégration sociale sont soumis à l'approbation du Conseil exécutif.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700
Website: www.africa-union.org

**PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
30 - 31 OCTOBRE 2008
WINDHOEK (NAMIBIE)**

CAMS/MIN/RPT (I)

*Thème: « Pour un programme de développement
social durable pour l'Afrique »*

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PARTIE I. INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la première session de la Conférence des Ministres en charge du Développement social de l'Union africaine s'est tenue au Country Club Resort à Windhoek (Namibie), du 30 au 31 octobre 2008. Elle a été précédée par la réunion des experts 27-29 octobre 2008- dont le rapport est joint en Annexe I. Les objectifs principaux de la Conférence qui a rassemblé les représentants de divers ministères qui relèvent du développement social en Afrique consistent à :

- i) partager les expériences, examiner et évaluer les progrès réalisés par les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des différents instruments du domaine du développement social, identifier les contrastes, les contraintes et les meilleures pratiques qui doivent être promues ;
- ii) établir des partenariats avec des partenaires au développement et les organisations de la société civile afin d'appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre des différents instruments relatifs au développement social ;
- iii) examiner et adopter le Cadre de politiques sociales pour l'Afrique et les engagements connexes.

2. Les Ministres ont été accueillis par S.E. Dr. Richard Kamwi, Ministre en charge de la Santé et des Services sociaux de la République de la Namibie, l'hôte de la Conférence et Président du Bureau de la première Session de la Conférence des Ministres en charge du Développement social de l'Union africaine. Dr. Kamwi a prononcé le discours de bienvenue suivi par les allocutions des dignitaires (les allocutions ont été distribuées pendant la réunion) :

- M. Andrew Kudakwashe Dube, Directeur exécutif du Secrétariat de la Décennie des personnes handicapées en Afrique,
- M. Simon Nhongo, le Coordinateur-Résident et le Représentant-Résident de la Namibie,
- M. Patrus Ananias, Ministre en charge du Développement social et de la lutte contre la faim du Brésil.

3. S.E. Maître Bience Gawanas, la Commissaire en charge des Affaires sociales de l'Union africaine a prononcé son discours d'ouverture suivi par l'allocution liminaire de S.E. M. Nahas Angula, Premier Ministre de la République de la Namibie (Ces discours sont joints en annexes II et III dans leurs versions originales, respectivement). Dr Sami Abdel Daim Mohammed, Ministre du bien-être social et des questions relatives aux femmes et aux enfants de la République du Soudan, a présenté une motion de remerciement au Gouvernement et au Peuple de la Namibie pour avoir abriter la Conférence.

4. La réunion des Ministres a connu la participation des Ministres et délégués venus des Etats membres ci-après : La réunion des Experts a connu la participation de délégués venus des Etats membres ci-après : Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Egypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, , Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

5. Les Organisations intergouvernementales, non-gouvernementales et des partenaires à la coopération suivantes ont également pris part à la réunion : Brésil, Chine, Commission de l'Union européenne, Finlande, Espagne, Suède, Allemagne, Saint Siège, Indonésie, Royaume-Uni, Venezuela, BAD, Institut Africain de Réadaptation (ARI), OIT, OXFAM, ONUSIDA, Save the Children, Save the Children Alliance, Africa, ACRTSOD, HelpAge International, OMS, FNUAP, Council of Churches in Namibia, Secrétariat de la Décennie africaine des personnes handicapées, Leonard Cheshire Disability, The Family Africa (Afrique du Sud), UNICEF, CEA/NU, CRIS-Namibia, Plan International – Sénégal, Programme régional pour la faim et la vulnérabilité, SASPP, The Plus Namibia, UNESCO, DFID, DAESNU, CAF, Women and Child protection Unit, Nampol Namibia, Human Science Research Council, NPCS, Organization for Social Science Research Western, Eastern and Southern Africa, Namibia Employers Federation, Université de Cape Town, Kenya National Federation of Agriculture Producers, OIM, SANTAC et OATUU. La liste des participants est jointe en annexe IV.

6. Les Ministres ont élu le Bureau ci-après pour la première session de la CAMSD1 :

Président	:	Namibie	(Afrique australe)
1 ^{er} Vice-président	:	Libye	(Afrique du Nord)
2 ^{ème} Vice-président	:	Ouganda	(Afrique de l'Est)
3 ^{ème} Vice-président	:	Congo	(Afrique centrale)
Rapporteur	:	Burkina Faso	(Afrique du l'Ouest)

7. L'équipe de rédaction est composée d'un Rapporteur et de trois (3) fonctionnaires du département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine.

PARTIE II : DELIBERATIONS ET CONCLUSIONS

8. Les participants à la réunion ont adopté leur ordre du jour comprenant 9 points qui concernent essentiellement l'examen du rapport et des recommandations de la réunion des Experts et du Cadre de politique social pour l'Afrique. L'ordre du jour comporte aussi un point consacré à une Table Ronde ayant pour thème « Pour un programme de développement social durable pour l'Afrique ».

9. Une Etude sur la protection sociale en Afrique, la Déclaration de Windhoek sur le Développement social et le projet de la Position commune africaine sur l'intégration sociale – qui représente la contribution de l'Afrique à la 47^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le développement social ont également été examinés (l'ordre du jour est joint en Annexe V).

3^{ème} Point de l'ordre du jour : Table Ronde sur « Pour un Programme de développement social durable pour l'Afrique »

10. Cinq (5) présentations ont été faites par les intervenants invités sur le thème de la Conférence : « Pour un programme de développement social durable pour l'Afrique ».

11. S.E. Awa Nidaye, Ministre en charge de la Famille, de la Solidarité national, des Femmes entrepreneurs et de la Micro-finance de la République du Sénégal a cité l'exemple qui est une expérience réussie dans son pays :

- Compte tenu des défis liés à la crise économique et à la hausse des prix des denrées alimentaires, il importe de maintenir des mesures inclusives et cohérentes en matière de développement social afin de promouvoir des soins de santé, une éducation et des services sociaux de base. Madame Ndiaye a donné l'exemple de l'habilitation des femmes à travers à l'accès au crédit et à l'aide en vue d'accroître la production agricole qui soit renforcé par l'appui aux activités de recherche.

12. S.E. Patrus Ananias, Ministre en charge du Développement social et de la lutte contre la Famine a fait les propositions ci-après en se basant sur l'expérience de son pays :

- Il s'avère nécessaire de prendre une décision politique en faveur des politiques sociales pour mobiliser une approche intersectorielle

au développement social qui doit être globale en prenant en considération les dimensions sociales économiques écologiques et culturelle.

- Il faut déterminer qui sont les personnes pauvres et connaître les contacter;
- Il est important de suivre et d'évaluer l'impact de l'assistance qui leur sera octroyée.

13. M. Sergei Zelenev, le Directeur du Bureau chargé de l'intégration sociale, du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) a abordé dans sa présentation, les questions concernant l'élaboration de politique sociale nationale en affirmant que :

- L'investissement dans les populations est primordial au développement, que l'investissement social est un investissement productif et que les considérations sociales doivent être prises en compte dans les décisions économiques et politiques macro-économiques »
- L'intégration sociale est non seulement un objectif mais aussi un processus visant à créer « une Société pour tous ». Le degré d'inclusion dépend du niveau d'appui des communautés locales, de la société civile et des familles;
- L'inclusion sociale reflète les objectifs de la justice sociale et de l'équité et elle doit être perçue comme une action que les gouvernements peuvent initier pour créer davantage des sociétés intégrées.

14. M. Goran Holmqvist, l'ancien Directeur général de l'Agence suédois de Développement international (Swedish International Development Agency) a réitéré l'expérience nordique et recommandé que les actions en ce qui concerne l'aide dans le cadre des politiques sociale :

- la perspective (objectifs et résultats escomptés) de la politique sociale doit être d'abord définie par les gouvernements africains avant que l'on ne recherche les partenaires à la coopération.
- s'assurer que les objectifs fixés et les mesures relatives à la protection sociale et les transferts sociaux doivent reflétés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les plans de développement nationaux.

- le financement doit être partagé entre les ressources externes et internes et il est préférable que les gouvernements en prennent, sur le long temps, la plus grande partie.
- les gouvernements doivent insister sur les engagements des donateurs fondés sur des mécanismes d'appui harmonisés des donateurs à condition que l'aide soit utilisée pour le projet pour lequel elle a été octroyée.

15. Mr. John Nkinyangi, le Conseiller régional pour l'Afrique, de l'UNESCO a partagé l'expérience de l'UNESCO accumulée à travers des réunions régionales des ministres en charge du développement social tenues aussi bien dans les régions africaines que dans celles des Caraïbes et de l'Amérique latine. Il a préconisé ce qui suit :

- i. Il importe d'échanger les meilleures pratiques, d'élaborer et d'harmoniser les politiques en matière de développement social;
- ii. L'UNESCO pourrait apporter son assistance en organisant des réunions régionales pour la vulgarisation du Cadre de Politique social de l'Union africaine (UA). L'Union africaine pourrait bénéficier des informations de l'UNESCO sur le développement social aussi bien que du procédé d'élaboration et de mise en œuvre de politique sociale;

16. Suite à ces présentations, les observations suivantes ont été faites par les Ministres :

- i. Le Cadre de politique social pour l'Afrique vient vraiment bien à propos, en ce moment où les défis majeurs économiques et sociaux qui prévalent de par le monde et en Afrique.
- ii. Certains Etats membres de l'UA investissent près de 20% de leurs budgets nationaux sur les programmes de développement social (l'éducation, la santé et les services sociaux), ce qui dépasse le pourcentage recommandé par le Sommet mondial sur le développement social (WSSD) ;
- iii. La protection sociale, sous de transfert d'argent basé sur des mesures de développement communautaire telles que l'habilitation de la Femme, l'éducation des Filles et la formation professionnelle pour les femmes sont introduits dans un certain nombre d'Etats membres ;
- iv. L'inclusion sociale est importante pour le développement des citoyens, pour que non seulement ils connaissent et jouissent

pleinement de leurs droits, mais qu'aussi ils connaissent leurs responsabilités communautaires ;

- v. Des stratégies pour le développement social durable visant les groupes vulnérables doivent aussi créer des conditions favorables à la prestation des services sociaux ; il faudra alors mettre en place un système qui doit prendre en compte la formation professionnelle, les activités d'ordre économique et l'accès au marché ;
- vi. L'établissement de partenariats avec les OSC et les structures traditionnelles et les investissements sociaux des compagnies sont pour les gouvernements et doivent être inclus dans les infrastructures de développement social ;
- vii. Il s'avère nécessaire qu'une stratégie commune soit élaborée pour consolider la paix au niveau continental. La mise en œuvre de stratégies de développement social au niveau national piétine à cause des réfugiés venant des pays voisins ;
- viii. Des pratiques traditionnelles tels que les mutilations génitales féminines (MGF) représentent une autre menace au développement social durable ;
- ix. Un développement social durable doit être appuyé par une analyse du contenu des programmes éducationnels. Il est également important de définir les approches éducationnelles pour orienter ces programmes vers la promotion du développement social ;
- x. A moins que la question du VIH/SIDA ne soit réglée de manière pertinente, les programmes de développement social seront toujours sous pression.

4^{ème} Point de l'ordre du jour : Examen du Rapport et des recommandations de la réunion des Experts

17. Le Rapporteur de la réunion des Experts a présenté le rapport et les recommandations de la réunion des Experts. Le rapport des Experts a mis en exergue les programmes portant sur le développement social dans le Département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine. Le projet de Cadre de politique sociale avait été examiné par les Experts et, après les amendements, recommandé aux Ministres, pour examen. La réunion des experts a également examiné la proposition du Comité directeur sur le vieillissement et ses termes de référence comme un suivi du Cadre de politique et du Plan d'action sur le vieillissement.

18. Le rapport des experts a, en outre déterminé l'Etude sur les systèmes de protection sociale en Afrique ; le rapport sur les réunions régionales sur la protection sociale et la mise en place d'un système africain de sécurité sociale. La restructuration de l'Institut Africain de Réadaptation (ARI) a été ensuite examiné, suivi du intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la Famille en Afrique et du rapport sur « Repenser la Commission du Travail et des Affaires sociales ». La réunion des Experts a enfin élaboré le projet de la Déclaration de Windhoek sur le développement social et la Position commune africaine sur l'intégration sociale qui représente la contribution de l'Afrique à la 47^{ème} Session de la Commission des Nations Unies sur le développement social, soumis pour examen par la réunion des Ministres.

19. Les Ministres ont adopté le Rapport des Experts et les recommandations avec des amendements mineurs. Les Ministres ont, par ailleurs, unanimement, convenu que la Conférence des Ministres en charge du développement social soit institutionnalisée et que la session soit organisée tous les deux ans pour discuter des questions du développement social. La Commission chargée du Travail et des Affaires sociales de l'UA doit se faciliter sur le travail et l'emploi :

20. La réunion des Ministres a adopté les recommandations suivantes :

- i. La Déclaration de Windhoek sur le Développement social ;
- ii. La Position commune africaine comme contribution de l'Afrique à la 47^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le développement social.

5^{ème} Point de l'ordre du jour : Examen du Cadre de Politique sociale pour l'Afrique – Doc. CAMS/MIN/5 (I)

21. Le Cadre de Politique sociale pour l'Afrique a été ensuite examiné par la réunion des Ministres. Il a été convenu, d'une manière générale, que le Cadre de politique sociale pour l'Afrique est exhaustif et prend en considération les préoccupations majeures relatives au développement social en Afrique.

22. La réunion des Ministres a adopté le Cadre de Politique sociale pour l'Afrique avec des amendements qui seront incorporés par la Commission de l'Union africaine avant qu'il ne soit imprimé et disséminé :

- i. Le secteur informel doit être régit par des mesures administratives dans la perspective de l'intégrer progressivement dans le secteur formel et d'élargir sa base de revenus.
- ii. Développer des systèmes de microcrédit et de micro entreprises en vue de créer de l'emploi et de développer un esprit de partenariat au sein de la jeunesse.

6^{ème} Point de l'ordre du jour : Examen de l'étude sur la protection sociale en Afrique Doc. – CAMS/EXP/5(I)

23. Les Ministres ont pris note de l'Etude sur la protection sociale en Afrique qui met l'accent sur, entre autres, les différentes conceptions de la protection sociale et les instruments de l'Union africaine visant à alléger la pauvreté et la vulnérabilité d'une couche importante de la population. La protection sociale sera acquise par le biais d'une « combinaison » de politiques / programmes qui font la promotion d'un marché de travail adéquat, réduisent les risques encourus par la population et qui contribuent à un accès accru à la protection et aux services sociaux de base.

7^{ème} Point de l'ordre du jour : Questions diverses

24. Les Ministres ont demandé à ce que les prochaines réunions soient plutôt concises et non des ordres du jour pléthoriques. Ils également requis que le temps soit équitablement géré afin de permettre à la réunion d'examiner tous les points énumérés à l'ordre du jour.

8^{ème} Point de l'ordre du jour : Date et lieu de la réunion prochaine

25. Le Ministre du Soudan a proposé que son pays accueille la deuxième session de la Conférence des Ministres en charge du développement social de l'Union africaine de 2010. La proposition a été unanimement acceptée. La deuxième session se tiendra à Khartoum (Soudan), en octobre 2010 et les dates exactes de la session seront décidées après consultation avec la Commission de l'Union africaine.

9^{ème} Point de l'ordre du jour : Adoption du rapport

26. Les participants à la réunion ministérielle ont convenu que le Rapporteur, en collaboration avec la Commission, finalise le rapport de la réunion ministérielle et le soumette pour adoption au prochain Conseil exécutif de l'Union africaine et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, pour approbation.

10^{ème} Point de l'ordre du jour : Clôture

27. Le Président, Dr. Richard Kamwi a remercié les délégués et la Commission de l'Union africaine pour leurs importantes contributions qui ont fait de cette réunion, un succès. Après les observations finales de S.E. Maître Bience Gawanas, la Commissaire en charge des Affaires sociales, S.E. Nangolo Mbumba, Ministre de l'Education de la République de la Namibie a prononcé le discours de clôture. Une motion de remerciements a été prononcée par S.E. Mme Sheilabai Bappoo, Ministre en charge de la sécurité sociale, de la solidarité nationale et de bien-être des personnes âgées et la restructuration des institutions de la République de Maurice.

28. La réunion a pris fin.

EX.CL/477(XIV)
Annexe 1

**DECLARATION DE WINDHOEK
SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700
Website: www.africa-union.org

**PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
27 - 31 OCTOBRE 2008
WINDHOEK (NAMIBIE)**

**DECLARATION DE WINDHOEK
SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

NOUS, Ministres en charge du Développement social des Etats membres de l'Union africaine, réunis à Windhoek (République de Namibie), du 27 au 31 octobre 2008, pour la première session de la Conférence des Ministres en charge du développement social de l'Union africaine ;

RECONNAISSANT qu'en dépit des progrès significatifs réalisés dans certains domaines, en matière de développement politique, social et économique en Afrique, au cours de la dernière Décennie, le développement n'a pas eu un impact significatif sur la vie de la majorité des populations africaines, surtout au niveau des groupes vulnérables et marginalisés :

PREOCCUPES par le fait que, malgré le potentiel considérable en ressources naturelles et humaines dont dispose l'Afrique, les pays africains continuent d'accuser un certain retard par rapport aux autres pays en ce qui concerne les indicateurs de développement ;

PREOCCUPES EGALEMENT par la marginalisation et l'exclusion dont sont actuellement victimes, certains groupes sociaux tels que les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/Sida, les personnes âgées, les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants, les personnes sans emplois ainsi que les défis provoqués par la pauvreté chronique, la violence, la violation des droits de l'homme, l'accès non-équitable aux services sociaux, au revenu de base, des disparités sociales actuelles et des autres injustices sociales ;

RAPPELLANT les engagements pris à travers les différentes Chartes régionales et internationales, des positions communes, des Déclarations, des Cadres d'action, des Décisions et les objectifs du Millénaire pour le développement destinés à améliorer le bien-être des populations africaines et à consolider un développement social durable ;

RECONNAISSANT que le Programme de développement social de la Commission de l'Union africaine est basé sur une approche axée sur le facteur humain visant à promouvoir les droits, la dignité de l'homme et l'emploi, à réduire la pauvreté, à améliorer l'accès aux services sociaux et la qualité de vie des peuples africains, en particulier, les groupes vulnérables et marginalisés ;

DETERMINE à promouvoir l'habilitation humaine, l'intégration du développement social fiable et durable dans toutes les politiques et à relever les défis qui entravent le développement durable sur le continent ;

RECONNAISSANT, PAR AILLEURS, la nécessité de développer et de mettre en œuvre des politiques sociales qui combinent l'intégration sociale, la croissance économique, l'emploi, la protection sociale, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la diversité et de la participation ;

CONVAINCUS que l'élaboration de politiques de développement socioéconomique et des partenariats durables et fiables sont des conditions sine qua non pour la concrétisation des OMD et la réalisation de la vision et de la mission de l'Union africaine au sein de chaque Etat membre;

RECONNAISSANT l'importance de la coopération à tous les niveaux et du partage des expériences et des meilleures pratiques entre les pays en matière de politiques et programmes de développement ;

VENONS par la présente :

1. **ADOPTER** le Cadre de politique social pour l'Afrique comme un cadre qui servira de directives aux Etats membres lors de l'élaboration de leurs politiques sociales destinées à la promotion de l'habilitation humaine et du développement ;
2. **REAFFIRMER** nos engagements aux principes préconisés dans l'Acte constitutif, la Vision et la Mission de l'Union africaine qui consistent à édifier une nation africaine intégrée, prospère et paisible, grâce à l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens et à la promotion des droits de l'homme, de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
3. **REAFFIRMER EGALEMENT** nos engagements pris dans le Cadre du Programme d'action pour le développement humain et social au cours des années 1990 et au-delà tel que stipulé dans la Position africaine commune sur le développement humain et social en Afrique ainsi que ceux relatifs à la Déclaration et Programme d'action du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social ;
4. **PLAIDER** pour la promotion et l'accélération du développement social durable axé sur le facteur humain en Afrique ainsi que la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social ;
5. **NOUS ENGAGER** à rendre plus visible le développement social au niveau national, à intégrer le développement social dans tous les programmes socioéconomiques et les budgets et à promouvoir des politiques inclusives et un développement communautaire ;
6. **NOUS ENGAGER EGALEMENT** à mettre en œuvre les stratégies prioritaires relatives aux questions sociales thématiques clés stipulées dans le Cadre de politiques sociales pour l'Afrique à travers les actions ci-après :

- i) investir dans des programmes de développement social visant à promouvoir le bien-être de la population et assurer l'accès équitable aux soins de santé primaires, aux services sociaux, et la qualité de vie des populations ;
- ii) promouvoir l'élaboration de stratégies pour la création de l'emploi conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Ouagadougou de 2004 en faisant de l'emploi, l'élément prioritaire des politiques économiques afin de régler les problèmes de chômage et de sous-emploi, consolider la formation professionnelle et les mesures de protection sociale qui prennent en compte les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les groupes défavorisés et ceux opérant dans le secteur informel ;
- iii) renforcer les systèmes de santé, encourager l'adoption des habitudes saines de la vie quotidienne et réduire le fardeau de la maladie en assurant l'accès abordable aux soins de santé primaire pour l'ensemble de la population tout en accordant la primauté à la réduction de la mortalité maternelle, juvénile et infantile et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à l'an 2015 ;
- iv) accélérer les interventions qui permettront de relever les défis que représentent le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme et les autres maladies connexes ;
- v) créer un environnement propice à la régulation de la migration et encourager les africains de la diaspora à investir en Afrique afin de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes dans la perspective de maximiser les résultats et les potentiels en matière de développement économique et social tout en réduisant ses conséquences négatives;
- vi) assurer une éducation de qualité adéquate pour tous, améliorer le taux d'alphabétisation et concrétiser l'initiative relative à une éducation inclusive et universelle ;
- vii) intégrer l'hygiène, l'assainissement et la santé publique dans les programmes scolaires de l'enseignement de base ;
- viii) promouvoir le savoir africain et préserver les cultures positives ainsi que la diversité tout en combattant les pratiques traditionnelles néfastes ;

- ix) accroître la production agricole et la sécurité alimentaire et mettre en œuvre la stratégie nutritionnelle régionale africaine ;
- x) intégrer la famille comme une composante importante dans toutes les politiques du développement social ;
- xi) voter des lois pour garantir les droits des personnes âgées et tenir compte de leurs besoins lors de l'élaboration des politiques de développement social d'une manière générale et les programmes de protection sociale en particulier;
- xii) habiliter et octroyer aux personnes handicapées des opportunités égales, sauvegarder leurs droits et les intégrer dans tous les programmes de développement ;
- xiii) promouvoir les droits des filles et des femmes à la pleine participation au développement et voter des lois pour interdire toutes les formes de violence à l'égard des filles et des femmes ;
- xiv) prendre des mesures qui permettront aux Etats membres de puiser dans leurs cultures pour créer des produits de qualité internationale et d'en améliorer la qualité pour le marché mondial ;
- xv) prendre des mesures proactives pour gérer le problème de la migration des zones rurales vers les zones urbaines et promouvoir le développement durable dans les zones rurales et urbaines ;
- xvi) assurer l'accès à l'eau potable et suffisante et à l'assainissement pour tous ainsi que la préservation de l'environnement et prendre les mesures adéquates pour réduire les risques de sinistres découlant du changement climatique ;
- xvii) lutter contre la criminalité et le trafic illicite de la drogue, l'abus des drogues et des autres stupéfiants ;
- xviii) promouvoir la paix, la solidarité et le développement social à travers des activités sportives ; culturelles et celles afférentes aux divertissements ;
- xix) promouvoir, aux niveaux national et régional, un environnement propice à la mise en œuvre effective des politiques du développement social et des programmes sociaux en soutenant

les principes de bonne gouvernance y compris l'adoption de stratégies anticorruption ;

- xx) investir dans le développement et le bien-être des enfants et des jeunes en vue de promouvoir les droits qui leur sont reconnus ;
- xxi) résoudre les problèmes des travailleurs migrants en incitant les Etats membres à conclure des conventions bilatérales-multilatérales en matière de sécurité sociale.

7. **ADOPTER** la prorogation de la Décennie continentale pour les personnes handicapées pour la période 2010-2019 et **DEMANDER** une évaluation de la Décennie actuelle et son Plan d'action (1999-2009) et la conclusion rapide de l'évaluation, de la revitalisation et la restructuration de l'Institut africain de Réadaptation (IAR).
8. **PROCEDER** à la mise en œuvre des différents Chartes, Protocoles, Cadres, Plans d'action et Positions communes de l'UA relatifs au développement social dont : la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant l'appel pour une action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action d'une Afrique digne des enfants ; la Charte de la Jeunesse africaine ; le Cadre et le Plan d'action de l'UA pour les personnes âgées ; le Plan d'action pour la famille en Afrique ; le Plan d'action de la Décennie africaine pour les personnes handicapées ; la Position commune sur le développement humain et social en Afrique ; le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique et la Déclaration solennelle sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, l'Appel d'Abuja pour une action accélérée pour l'accès aux soins contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, la Stratégie africaine en matière de santé, le Plan d'action de Maputo pour le cadre de politique pour l'hygiène sexuelle et la santé génésique, le Cadre de politique africaine sur la migration, la Position commune sur la migration et le développement, le Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre le trafic humain, en particulier les femmes et les enfants, la Déclaration conjointe Afrique – UE sur la migration et le développement, le MAEP et les instruments de l'UA sur la gouvernance et la corruption ;
9. **REAFFIRMER** nos engagements à poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social et du Sommet de Johannesburg sur le développement durable ;

10. **EXHORTER** les Etats membres à travailler en partenariat avec les parties prenantes appropriées pour éradiquer la pauvreté, promouvoir l'emploi décent et promouvoir le partage des expériences, les meilleures pratiques et l'harmonisation des politiques en vue d'accélérer l'intégration sociale ;
11. **EXPRIMER NOTRE DETERMINATION** à accélérer le développement social durable du continent afin d'édifier une société stable, homogène, sûre et juste pour tous ;
12. **CONVENIR** d'institutionnaliser la Conférence des ministres en charge du développement social et d'organiser sa réunion tous les deux ans ;
13. **EXHORTER** les Etats membres à intégrer des stratégies et des Plans d'action de protection sociale dans leurs politiques de développement national et dans leurs programmes stratégiques de réduction de la pauvreté et de fournir les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre ;
14. **DEMANDER** aux Communautés Economiques Régionales (CER) de coordonner les programmes de développement social dans leurs régions respectives, en collaboration avec toutes les parties prenantes, disséminer et vulgariser le Cadre de politique sociale et à travailler étroitement avec la Commission de l'UA dans le cadre de la coordination et de l'harmonisation des programmes et stratégies ;
15. **INVITER** les institutions des Nations Unies, la communauté internationale et les parties prenantes d'honorer leurs engagements et d'appuyer techniquement et financièrement les Etats africains dans le cadre du processus de mise en œuvre des stratégies du Cadre de politique sociale et de la concrétisation des engagements du Sommet mondial pour le développement social et de **PROMOUVOIR** la coopération Sud-Sud.
16. **DEMANDER** à la Commission de l'Union africaine de :
 - i) disséminer et de vulgariser le Cadre de politique sociale et les programmes de protection sociale ;
 - ii) développer un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Cadre politique social ;
 - iii) soumettre les conclusions de la Conférence à la prochaine session du Conseil exécutif et à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA (janvier 2009).

EX.CL/477(XIV)
Annexe 2

POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR L'INTEGRATION SOCIALE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA**

**PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
27 - 31 OCTOBRE 2008
WINDHOEK (NAMIBIE)**

Rev.1

**POSITION AFRICAINE COMMUNE
SUR L'INTEGRATION SOCIALE**

(La contribution de l'Afrique à la 47^{ème} Session de la Commission des Nations Unies sur le Développement social, New York, février 2009)

1. INTRODUCTION

L'Acte constitutif, la Vision et la Mission de l'Union africaine accordent la primauté au droit au développement, à l'assurance du bien-être des populations africaines et à l'intégration du développement social durable et fiable dans les politiques nationales, régionales et continentales. Ils visent également à accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent. De ce fait, la promotion du développement durable au niveau politique, économique, social et culturel ainsi que la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine pour l'amélioration des conditions de vies des populations africaines sont parmi les priorités du programme de développement de l'Afrique au cours du 21^{ème} siècle.

Pendant des années, la dynamique politique, sociale et culturelle combinée avec la mondialisation ont eu un effet négatif sur le développement social. Ceci a provoqué, entre autres, une fragmentation sociale, aggravé les disparités et inégalités des revenus parmi les groupes sociaux, la marginalisation, la dégradation de l'environnement, le développement urbain anarchique et l'aggravation de la violence et de la criminalité.

En vue de relever les défis susmentionnés, l'Afrique doit, entre autres stratégies de développement, veiller à la mise en œuvre effective des engagements pris lors du Sommet mondial de Copenhague sur le développement social (1995), du Sommet sur le développement du millénaire (2000) de la Conférence internationale sur la population et le développement et lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (2002). Les engagements préconisés dans la Position africaine commune sur le Développement humain et social en Afrique (juin 1994), la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté (septembre 2004) sont également primordiaux.

L'intégration sociale avait été identifiée comme l'une des priorités lors du Sommet mondial sur le développement social. Dans la déclaration de Copenhague et le Programme d'action qui avaient été adoptés, les Etats membres s'étaient engagés à :

« promouvoir l'intégration sociale en appuyant les sociétés qui sont stables, sûres, justes et basées sur la promotion et la protection de tous les droits de l'Homme, la non discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité de l'opportunité, la solidarité, la sécurité et la participation de toutes les populations y compris les groupes des personnes défavorisées et vulnérables ».

Dans le cadre de la promotion d'une société cohérente, il importe d'élaborer des politiques et de mettre en place des mécanismes qui permettent aux populations de jouir de leurs droits, de participer activement à la prise de décisions qui affectent leur vie et de prendre part au processus de consolidation

de la paix et de la stabilité. De ce fait, la protection sociale est considérée comme l'élément fondamental de la politique sociale et doit être intégrée et prise en compte dans les programmes de réduction de la pauvreté et dans toutes les stratégies de développement.

Toutefois, lors de la révision décennale de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, il a été noté que seul, un progrès limité avait été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement relatif à l'édification « d'une société pour tous ». De ce fait, il importe d'élaborer et/ou de mettre en œuvre des politiques afin de relever les défis socio-économiques et de pourvoir des opportunités égales à tous, en particulier, aux populations vivant dans les pays en développement.

Dans la Position commune sur le développement humain et social en Afrique qui était la contribution de l'Afrique au Sommet mondial de Copenhague sur le développement social, il a été reconnu que la désintégration sociale s'était aggravée et affectait négativement non seulement les communautés mais aussi l'accès aux services de bien-être social. Le Programme d'action pour le développement humain et social a identifié quatre (4) domaines corrélatifs majeurs, notamment : la réduction de la pauvreté ; l'emploi productif et la génération de revenus ; le renforcement de l'intégration sociale, la cohésion nationale, la paix et la stabilité politique en Afrique ; ainsi que la démocratisation et la participation populaire au développement. Il a été reconnu que les problèmes sociaux, les tensions ethniques et communautaires, l'instabilité politique et le manque de sécurité humaine ont enclavé le progrès en ce qui concerne le développement humain. Il a été alors recommandé que des politiques et institutions appropriées soient mises en place pour renforcer l'intégration sociale et promouvoir la stabilité politique sur le continent.

Dans la perspective de la prochaine quarante-septième session de la Commission des Nations Unies pour le développement social qui a pour thème central, l'intégration sociale (février 2009), il s'avère primordial que les Etats membres africains parlent d'une seule voix et réaffirment leur détermination à relever les défis sociaux qui affectent la majorité de leurs populations.

2. PREAMBULE

NOUS, MINISTRES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES ETATS MEMBRES DE L'UNION AFRICAINE (UA) :

RECONNAISSANT les principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA ainsi que sa Vision et Mission pour le développement socio-économique, en particulier, la promotion de la coopération et de l'intégration régionales ;

RAPPELANT l'importance des différents documents de politique de l'Union africaine relatifs au développement social et culturel qui contribuent à la promotion du développement socio-économique et à la réduction/ de la pauvreté,

soulignant la nécessité de répondre aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés ;

PREOCCUPES par la dégradation des conditions sociales dans la plupart des pays africains causées par la dégradation économique, sociale et écologique, l'insécurité alimentaire, le développement urbain anarchique aggravé par la migration des zones rurales vers les zones urbaines, des infrastructures défailtantes, la prévalence grandissante du trafic des êtres humains, des drogues et les criminalités y afférentes ainsi que la nécessité de relever, diligemment, ces défis ;

CONSCIENTS du fait que le développement durable ne peut être réalisé que si et seulement si, il est axé sur le facteur humain, promeut l'accès universel aux services sociaux pour tous et garanti la participation de tous ;

CONSCIENTS EGALEMENT du fait que la protection sociale est un ensemble de politiques et de programmes destinés à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, à promouvoir le développement inclusif, la croissance économique et à renforcer l'accès aux services sociaux fondamentaux.

RAPPELANT EGALEMENT les engagements pris à Copenhague dans le cadre de la promotion et de l'intégration sociales afin de créer « une société pour tous », par le biais de la consolidation de sociétés inclusives qui soient sûres, stables, justes et qui soient basées sur la promotion et la protection des droits de l'Homme, la non discrimination, la tolérance, le respect pour la diversité, l'égalité d'opportunité, la sécurité et la participation de toutes les populations, y compris les groupes sociaux défavorisés et vulnérables ;

RECONNAISSANT EGALEMENT que les engagements pris à Copenhague, les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres stratégies du développement social, sont complémentaires et doivent être mis en œuvre de manière mutuelle dans le cadre de la réalisation d'un développement cohérent, axé sur le facteur humain et durable ;

RECONNAISSANT qu'une société inclusive doit couvrir tous les secteurs de la société, en particulier entre autres, les groupes marginalisés et vulnérables tels que les personnes handicapées, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les filles, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes infestées et affectées par le VIH/SIDA et par d'autres maladies ;

CONSCIENTS que la communauté internationale et les partenaires au développement ont un rôle important à jouer en collaborant avec et en appuyant l'Afrique dans la mise en œuvre de son Programme de développement social et que ce partenariat doit être bien coordonné, et ce, conformément aux programmes de développement nationaux ;

REALISANT que pour atteindre le maximum de développement grâce à l'utilisation effective des ressources africaines, il est nécessaire pour les Etats membres de développer des produits basés sur la culture africaine en vue de satisfaire leurs besoins ainsi que ceux des Etats non-membres de l'Union africaine.

CONVENONS, PAR LA PRESENTE DE:

1. **REAFFIRMER** nos engagements pris en matière de développement social mondiaux et continentaux, en particulier, le Cadre de politique sociale pour l'Afrique (2008) ;
2. **ADHERER** aux principes portant création « d'une société plus stable et sûre pour tous » dans laquelle chaque individu jouit de ses droits mais, tout en assumant ses responsabilités y afférentes, a accès à des informations concises et régulières et peut jouer son rôle dans la prise de décision et dans la mise en œuvre ;
3. **PROMOUVOIR ET PROTEGER** le respect des droits de l'Homme, la liberté fondamentale, la diversité culturelle et religieuse, la justice sociale, les besoins spéciaux des groupes vulnérables et défavorisés, la participation démocratique et le respect de la loi ;
4. **EDIFIER** des sociétés inclusives basées sur des valeurs telles que l'égalité des chances, la non discrimination, la tolérance, le respect mutuel et la diversité ;
5. **ENCOURAGER** l'égalité des chances et la justice sociale en veillant à ce que tous les citoyens soient égaux devant la loi, aient accès aux services fondamentaux, bénéficient des mêmes chances et opportunités et soient intégrés dans les réformes structurelles ;
6. **REPENDRE** aux besoins spéciaux des groupes sociaux vulnérables et défavorisés, **RENFORCER** leurs capacités à s'auto-suffire et les intégrer dans le dialogue politique et le développement socio-économique ;
7. **RENFORCER** la cohésion sociale en faisant la promotion de l'accès universel à l'éducation, du développement des aptitudes, de la santé, du logement, du développement urbain, de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de la sécurité en eau, d'une nutrition appropriée, de l'information, de la technologie et de la formation professionnelle en vue de garantir, l'accès à des opportunités d'emploi décent et de réduire la pauvreté ;

8. **METTRE EN PLACE** des mécanismes pour réduire les inégalités politiques, économiques et sociales, réduire le fossé entre l'exclusion actuelle et l'intégration et créer des opportunités égales ;
9. **FAIRE** de la famille africaine, le noyau de la société et lui donner les moyens qui lui permettront de relever les défis et de maîtriser la dynamique du développement et de la mondialisation, tout en tenant compte de l'importance de la culture et des valeurs africaines ;
10. **INTEGRER** la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les programmes de développement, protéger les femmes contre la violence, la marginalisation, et la discrimination et veiller à ce qu'elles aient un accès égalitaire à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la sécurité financière, à la terre, à l'héritage, à la protection juridique et aux autres services ;
11. **ELABORER ET/OU HARMONISER** les politiques de la protection sociale conformément aux dispositions du Cadre de politiques sociales, accorder la primauté au rôle central d'une politique globale de la protection sociale, renforcer la croissance et assurer la justice sociale pour un développement économique équitable et durable en Afrique ;
12. **METTRE** à la disposition des groupes sociaux marginalisés et vulnérables, des systèmes de protection sociale et de services du bien-être social sous forme de transfert d'argent ;
13. **PROMOUVOIR** le partenariat entre les gouvernements (y compris au niveau national), le secteur privé et la société civile afin d'accélérer l'intégration sociale ;
14. **PROMOUVOIR** le développement des produits de qualité internationale basés sur l'héritage africain ;
15. **FOURNIR** un appui aux institutions de recherche en Afrique en vue de mener des recherches sur les questions de développement social pour aider les Etats membres à élaborer des politiques cohérentes.

3. **RECOMMANDATIONS POUR LA MESURE A PRENDRE :**

i) **Au niveau national**

Les Etats membres sont exhortés à :

1. Mettre en œuvre le Programme d'action de la Position africaine commune sur le développement humain et social en Afrique ainsi que les engagements énumérés dans la

Déclaration et le Plan d'action de Copenhague, et les objectifs du Millénaire pour le développement ;

2. Développer et mettre en œuvre des politiques détaillées pour appuyer des programmes socio-économiques conformément au Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
3. Améliorer la coordination dans le secteur public à travers une approche multisectorielle en vue de palier la fragmentation et la programmation improvisée destinés à relever les défis sociaux ;
4. Améliorer l'administration publique y compris la gouvernance démocratique et encourager une participation élargie ;
5. Accélérer la croissance socio-économique et améliorer les indicateurs de développement destinés à la réalisation des objectifs de Millénaire pour le développement d'ici à l'an 2015 ;
6. Renforcer le processus d'intégration des groupes sociaux marginalisés et vulnérables dans la Stratégie de réduction de la pauvreté et les autres programmes de développement ;
7. Développer des structures qui favorisent une plus grande participation de la communauté des autorités locales et des organisations de la société civile (OSC) aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets et programmes sociaux, économiques et culturels afin d'améliorer le bien-être social de leurs populations ;
8. Collaborer étroitement avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement social ;
9. Développer et produire des produits de qualité internationale basés sur l'héritage culturel en vue d'accroître les articles pour le commerce international.

ii) Aux niveaux continental et régional (Union africaine, Communautés économiques régionales et les autres organismes régionaux)

1. Coordonner et harmoniser les programmes, suivre et rendre compte des politiques de mise en œuvre destinées à appuyer le

développement socio-économique conformément au cadre social et politique pour l'Afrique ;

2. Initier des actions afin de relever les défis sociaux qui pourraient prévaloir sur le continent ;
3. Promouvoir une approche intégrée dans la résolution des questions transfrontalières et des programmes relatifs au développement social ;
4. Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance et la nécessité d'investir dans le développement social et d'une manière générale, dans les programmes de développement du continent ;
5. Promouvoir la coopération internationale et interrégionale et l'intégration y compris la mobilisation des ressources ;
6. Faciliter l'échange des meilleures pratiques et des expériences entre les Etats africains et les autres continents ;

iii) Au niveau international (les institutions des Nations Unies, les partenaires au développement multilatéral et bilatéral et les organisations non-gouvernementales (ONG) internationales)

1. Collaborer avec et appuyer les Etats membres, l'Union africaine et les organes régionaux, dans la mise en œuvre des politiques de développement social, y compris le Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
2. Exhorter les Nations Unies et les Organisations internationales à aider la Commission de l'Union africaine à élaborer un programme pour le renforcement des capacités aux niveaux continental et régional ;
3. Mobiliser des ressources adéquates pour renforcer les efforts consentis sur le plan local conformément aux engagements internationaux relatifs à l'aide publique au développement et ceux concernant la promotion et la facilitation du développement en Afrique ;
4. Renforcer les mécanismes afin de répondre aux défis émergents, aux urgences et sinistres et réduire leurs effets pervers sur les populations et les communautés ;
5. Harmoniser et coordonner leurs efforts et les programmes de coopération pour plus d'efficacité ;

iv) Mesure pour un suivi immédiat

Demander aux Ministres en charge de la santé et du bien-être social de la République de Namibie, en sa qualité de Président de la première session de la Conférence des Ministres en charge du développement social de l'Union africaine, de présenter la Position africaine commune à la quarante-septième session de la Commission des Nations Unies sur le développement social qui se tiendra à New York en février 2009.

EX.CL/477 (XIV)
Annexe III

CADRE DE POLITIQUE SOCIALE AFRICAINE

UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي



AFRICAN UNION
UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ETHIOPIE P.O. Box 3243 : Tel 251-11-5517700 Fax : 251-11-5517844
Website : www.africa-union.org

**PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
27 - 31 OCTOBRE 2008
WINDHOEK (NAMIBIE)**

**CAMSD/EXP/ 4(I)
Rev.1**

CADRE DE POLITIQUE SOCIALE AFRICAINE

Table des matières

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
RÉSUMÉ.....	5
1.0 Introduction.....	7
1.1 Informations de base sur le Cadre de politique sociale africaine	7
1.2 Qu'est-ce qu'une politique sociale.....	10
1.3 Fonctions de la politique sociale.....	12
1.4 Nécessité d'un Cadre de politique sociale africaine	13
2.1 Introduction.....	14
2.2 Problèmes et recommandations.....	14
2.2.1 Population et développement.....	14
2.2.2 Main-d'œuvre et emploi.....	17
2.2.3 Protection Sociale.....	19
2.2.4 Santé.....	21
2.2.5 VIH/SIDA, TB, paludisme et autres maladies infectieuses.....	22
2.2.6 Migration.....	25
2.2.7 Éducation.....	28
2.2.8 Agriculture, alimentation et nutrition.....	30
2.2.9 La famille.....	31
2.2.10 Les enfants, les adolescents et la jeunesse.....	33
2.2.11 Le vieillissement.....	35
2.2.12 Invalidités	37
2.2.13 Égalité des sexes et responsabilisation des femmes.....	39
2.2.14 Culture locale.....	40
2.2.15 Développement urbain.....	41
2.2.16 Environnement durable.....	42
2.2.17 Impact de la mondialisation et de la libéralisation commerciale en Afrique.....	44
2.2.18 Bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le respect de la loi.....	46
2.2.19 Autres questions dignes d'intérêt	47
Abus de drogue et criminalité.....	47
Sport.....	48
Troubles civils et situations de conflit.....	49
Dettes extérieures.....	50
 3.0 Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.....	 51
3.1 Introduction.....	51
3.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes.....	51
3.2.1 Les États membres de l'Union africaine.....	51
3.2.2 Les Communautés économiques régionales.....	52

3.2.3 La Commission de l'Union africaine.....	52
3.2.4 Autres organes de l'Union africaine.....	53
3.2.5 Partenaires au développement.....	53
3.2.6 Société civile.....	54
3.3 La voie à suivre.....	54
Annexe A : Instruments régionaux et internationaux pour le développement social.....	55
A.1 : Déclarations, stratégies, objectifs, programmes et plans adoptés au niveau continental	55
Annexe B : Autres références.....	59

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CEA	Commission économique pour l'Afrique
PIB	Produit intérieur brut
VIH/SIDA	Syndrome d'immunodéficience humaine acquise
OIT	<i>Organisation internationale du travail</i>
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OUA	Organisation de l'Unité africaine
CER	Communauté économique régionale
ONU	Nations Unies
UNAIDS	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la science et la culture
L'UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
CPS	Cadre de politique sociale africaine
SSP	Santé sexuelle et en matière de procréation
IST	Infections sexuellement transmissibles

REMERCIEMENTS

RÉSUMÉ

La vision et la mission de la Commission de l'Union africaine sont de bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, par le biais des meilleures ressources humaines et matérielles du continent. À cet égard le programme de la CUA sur le développement social est basé sur une approche axée sur l'homme en vue de promouvoir les droits et la dignité de l'homme. Toutefois, cette aspiration pourrait être entravée si une solution appropriée n'est pas trouvée à la grave crise de développement à laquelle le continent est confronté - crise reflétée, entre autres, par les taux élevés de maladies, le manque d'infrastructures de base et de services sociaux, les soins et les services de santé inappropriés; un faible accès à l'éducation de base et à la formation; des taux élevés d'analphabétisme ; les inégalités entre les sexes ; la marginalisation de la jeunesse ; et l'instabilité politique dans un certain nombre de pays.

C'est à la lumière de ce qui précède que les ministres présents à la première session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine tenue à Maurice en 2003, ont fait une recommandation demandant à la CUA, en collaboration et en consultation avec d'autres parties prenantes, d'élaborer un cadre de politique sociale africaine (CPS). La raison majeure de cette recommandation était de compléter et de renforcer les initiatives en cours des politiques nationales et régionales telles que les documents de la Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et le NEPAD, et de combler les lacunes dans des domaines où il est estimé que l'attention appropriée n'a pas été accordée aux questions sociales.

En se basant sur les objectifs stratégiques du programme social de la CUA et dans le cadre de la politique sociale, le CPS vise à fournir une structure politique générale permettant d'aider les États membres de l'Union africaine à élaborer leurs politiques sociales nationales et promouvoir ainsi la responsabilisation et la mise en valeur de l'homme. Le cadre s'éloigne de la considération du développement social comme étant de moindre importance que la croissance économique, et justifie le développement social en tant qu'un objectif à part entière. Il reconnaît que, si la croissance économique est une condition nécessaire pour le développement social, elle n'est pas exclusivement ou suffisamment en mesure de relever les défis lancés par les forces socio-économiques et politiques à facettes multiples qui créent, ensemble, les problèmes rencontrés dans le développement social du continent.

Sans accorder de priorité spéciale, le CPS est axé sur 15 questions sociales thématiques majeures : population et développement ; main-d'œuvre et emploi ; santé ; VIH/SIDA, TB, paludismes et autres maladies infectieuses ; migration ; éducation ; agriculture, alimentation et nutrition ; famille ; enfants, adolescents et jeunesse ; vieillissement ; invalidités ; égalité des sexes et responsabilisation des femmes ; culture locale ; développement urbain ; et environnement durable. De

plus, les cinq questions suivantes ont été identifiées comme nécessitant également une attention particulière en Afrique : abus de drogue et criminalité ; sport ; troubles civils et situations de conflit ; impact de la mondialisation et de la libéralisation du commerce ; et dette extérieure. L'examen de chaque question est immédiatement suivi d'une vaste gamme de recommandations en vue de guider et d'aider les États membres de l'UA dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de leurs politiques sociales nationales.

C'est compte tenu de l'importance d'un suivi et d'une évaluation efficaces pour s'assurer que le CPS est mis en œuvre avec un impact maximum que les principaux rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du CPS, de son suivi et de son évaluation, sont soulignés dans la section de conclusion.

1.0 Introduction

1.1 Rationnelle

1. La nécessité d'un cadre de politique sociale africaine tel que susmentionné entre dans le cadre de la vision et de la mission de la Commission de l'Union africaine visant à " édifier une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique dirigée et contrôlée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale" et à réaliser d'ici à 2025 :

Une Afrique unie et intégrée ; une Afrique éprise de justice et de paix ; une Afrique interdépendante et forte déterminée à concevoir sa propre stratégie ambitieuse ; une Afrique soutenue par l'intégration politique, économique, sociale et culturelle qui restaurerait sa pleine signification au panafricanisme ; une Afrique en mesure d'utiliser au mieux ses ressources humaines et matérielles et soucieuse d'assurer le progrès et la prospérité de ses citoyens en tirant profit des occasions offertes par la mondialisation ; une Afrique déterminée à promouvoir ses valeurs dans un monde riche dans ses disparités.

2. Le programme de la Commission de l'UA (CUA) sur le développement social est basé sur une approche axée sur l'homme et visant à promouvoir les droits et la dignité de l'homme. Ce programme porte sur la santé et les maladies endémiques ; la migration ; la population ; la santé et les droits en matière de procréation ; la culture ; le sport ; le bien-être social et la protection des groupes vulnérables dont les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées ; la famille ; l'égalité des sexes ; l'éducation et la mise en valeur des ressources humaines, entre autres. Les populations sont considérées comme les conducteurs et les bénéficiaires du développement durable et, à cet égard, une attention particulière est également accordée aux groupes et aux communautés marginalisés et défavorisés. Un cadre continental de politique sociale renforcera par conséquent la réalisation de l'ambition du Département des Affaires sociales de l'UA de promouvoir:

Une approche holistique et axée sur l'homme en vue du développement socio-économique et une coordination intra et intersectorielle du secteur social en vue d'alléger la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie des Africains, en particulier les plus vulnérables et les marginalisés.

3. Afin de renverser le legs du colonialisme, l'exploitation et l'extrême pauvreté des années 60, les gouvernements africains ont élaboré des plans et des programmes de développement en vue d'améliorer le processus cumulatif du sous-développement. La principale caractéristique de cette période était

l'investissement considérable dans l'infrastructure et un certain niveau de croissance économique, mais sans aucune retombée au niveau de la base. En conséquence, la situation des populations dans le continent est demeurée la même qu'avant. C'est ainsi que depuis les années 70, diverses politiques de réforme ont été adoptées et mise en œuvre en vue d'atténuer les différentes crises socio-économiques connues par les pays africains et réduire la pauvreté. Dans de nombreux cas, ces réformes ont commencé par des programmes d'ajustements structurels (PAS) des années 80 qui ont été conçus par les institutions de Bretton Woods (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) afin de promouvoir la croissance et le redressement économiques.

4. Une des limitations majeures des prescriptions des politiques qui ont accompagné les paquets d'ajustements structurels était qu'elles étaient basées sur une vue étroite du souci quantitatif de la croissance économique et de la stabilité macro-économique. L'on s'est peu ou pas préoccupé des questions d'équité, des moyens de subsistance et de la sécurité humaine. Là où ces préoccupations figuraient à l'ordre du jour, elles devaient être satisfaites grâce aux retombées de la croissance et non par le biais d'une intervention délibérée de l'État. De manière générale, le développement social a été vu une comme un frein au développement économique, conçu simplement pour servir les objectifs de ce dernier. Ce type de régime politique a créé une fausse dichotomie entre le développement social et la politique sociale d'une part, et entre le développement économique et la politique économique de l'autre. Une telle approche au développement tend également à ramener la politique sociale à la réduction de la pauvreté, en étant simplement un palliatif pour atténuer les effets défavorables de la stabilisation de l'économie. Elle tend également à ignorer les synergies et les complémentarités qui existent entre le développement social et le développement économique. Comme Mkandawire (2004) l'a indiqué, cette approche sape la valeur intrinsèque de la politique sociale et du développement et le fait que les questions d'équité et d'amélioration des moyens de subsistance sont elles mêmes des objectifs importants de développement.

5. En raison, dans une large mesure, de ce paradigme dominant de développement, la plupart des pays africains investissent relativement peu dans le développement social. Il y a également peu de coordination et de coopération intersectorielles entre les diverses institutions du secteur social et entre ces institutions et les ministères de l'économie. Cette situation tend à être le cas tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des politiques. De plus, malgré la reconnaissance croissante par les universitaires et les agences de développement que la plus grande richesse d'une nation sont ses populations, les possibilités humaines des africains n'ont pas été utilisées et mobilisées pour le développement du continent. En revanche, il a émergé du continent ce qu'on peut appeler une économie d'enclave — qui exclut délibérément et exploite la majorité de la population africaine tout en bénéficiant à une minorité. En conséquence, les politiques de développement social adoptées dans le continent sont généralement inadéquates parce qu'elles sont orientées vers les centres

urbains et ne se préoccupent pas de la masse en mettant l'accent sur la décentralisation, l'autosuffisance et la participation de la communauté ou de la base.

6. Ce manque de développement « inclusif » a concerné la majeure partie de l'histoire de l'Afrique et nécessite que le continent développe un cadre de politique sociale qui combine le dynamisme économique (y compris des politiques de croissance favorables aux pauvres), l'intégration sociale (sociétés qui sont inclusives, stables, justes et basées sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, la non-discrimination, le respect de la diversité et la participation de tous) et un rôle actif du gouvernement dans le cadre de l'offre de services sociaux de base et d'autres services au niveau local et national.

7. Nonobstant le progrès accompli, la crise de développement générale en Afrique n'a pas changé fondamentalement. En dépit des riches ressources naturelles du continent, les pays africains continuent d'occuper généralement les dernières places dans les listes de mesures du développement social et des activités économiques. En 2006, par exemple, 34 sur 50 pays de la liste des Nations Unies (ONU) des pays les moins avancés (PMA) étaient en Afrique et les 25 derniers rangs de la liste des Nations Unies de l'indice de qualité de vie étaient occupés par des pays africains. En fait, tout le monde sait maintenant qu'un tiers des populations de l'Afrique subsaharienne sont sous-alimentées et que plus de 40 pour cent vivent dans une extrême pauvreté selon la mesure du seuil de pauvreté rapportée de moins de 1 dollar américain par jour. Cette perte tragique de potentiel humain en Afrique est due à divers facteurs, y compris le fardeau élevé des maladies (dont la plupart sont évitables); le manque d'infrastructure de base et de services sociaux tels que les routes, l'eau potable et les services sanitaires; les soins et les services de santé insatisfaisants; le faible accès à l'éducation de base et à la formation; les taux élevés d'analphabétisme; les inégalités entre les sexes; la marginalisation de la jeunesse; et l'instabilité politique dans un certain nombre de pays. De plus, dans nombre de pays, la migration rurale urbaine a entraîné une urbanisation rapide qui, à son tour, a résulté à l'existence de centres urbains et de taudis non planifiés et surpeuplés. Ces taudis sont habituellement caractérisés, *entre autres*, par des niveaux de chômage élevés, l'abus de drogue et d'alcool ainsi que la criminalité. Les dynamiques démographiques qui comprennent des taux de morbidité et de mortalité infantiles élevés, des taux élevés de mortalité maternelle, une forte incidence du VIH/SIDA et une faible espérance de vie, ont également de graves implications sur le développement socio-économique en Afrique. La situation du continent s'est aggravée en outre par des facteurs externes tels que la dette débilante, les termes de l'échange défavorables et la baisse du flux de l'investissement étranger direct (IED).

8. Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique a réalisé des pas importants dans certains domaines de développement économique et social. Par exemple, outre les taux croissants d'alphabétisation, le continent a été de plus en plus

témoin de la démocratisation et de la réduction de troubles civils. Par ailleurs, si le taux de prédominance du VIH demeure relativement élevé par rapport à d'autres régions du monde, les pays africains enregistrent tout de même des progrès dans la réduction ou le ralentissement de la propagation de l'épidémie et ont un accès au traitement pour des personnes vivant avec le virus dont la situation s'améliore. De manière générale, les pays intensifient leurs interventions pour améliorer les indicateurs du développement social à travers le continent et un certain nombre d'entre eux ont déjà fait montre de leur engagement dans cette direction en créant des ministères consacrés particulièrement au développement social. Au plan économique, une amélioration a été observée dans les taux de croissance économique et les économies africaines ont continué à maintenir l'élan de la croissance, enregistrant des taux effectifs de croissance global du PIB de 5,7 pour cent en 2006 par rapport au taux de 5,3 pour cent en 2005 et de 5,2 pour cent en 2004. Cette performance de la croissance a été soutenue, entre autres, par des améliorations apportées dans la gestion macro-économique par de nombreux pays du continent.

9. C'est dans ce contexte, à savoir, les nombreux défis socio-économiques contraignants lancés à l'Afrique, et en comprenant l'importance et le rôle de la politique sociale pour relever ces défis, que les ministres présents à la première session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine (LSAC) tenue à Maurice en 2003, ont fait une recommandation demandant à la Commission de l'Union africaine, en collaboration et en consultation avec d'autres parties prenantes, d'élaborer un cadre de politique sociale africaine (CPS).

1.2

10. Une politique sociale peut être définie comme un mécanisme permettant de prendre des mesures collectives menées et mises en œuvre par l'État et ses partenaires – le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux au développement — en vue de protéger les groupes vulnérables en garantissant des conditions économiques et sociales de base, en surmontant les insuffisances structurelles dans la distribution de la richesse et des biens de production, en favorisant une plus grande égalité pour tous, et redressant le marché (Kabeer et Cook, 2000). Dans le même ordre d'idée, Adesina (2007:1) définit la politique sociale en tant que:

... efforts publics collectifs visant à toucher et à protéger le bien-être social des personnes dans un territoire donné. Au delà d'une protection immédiate contre le dénuement social, la politique sociale pourrait porter sur l'offre de services éducatifs et de santé, d'un habitat, de sécurité alimentaire, de services sanitaires, de la garantie de quelques mesures de protection du marché du travail, ainsi de suite ".

11. Les définitions ci-dessus soulignent deux facteurs importants concernant la politique sociale. Le premier est la centralité de l'État et de la société dans le cadre du programme de développement. Ce qui veut dire qu'une politique sociale implique des interventions de l'État et des relations de travail avec la collaboration de la société ; le développement social n'est pas laissé à la main invisible du marché. Le deuxième facteur est la valeur de la politique sociale en tant qu'instrument permettant de fixer et d'améliorer les conditions de vie des populations. En d'autres termes, les moyens de subsistance améliorés et la sécurité humaine qui en découlent constituent un important développement à part entière. À cet égard, la politique sociale implique l'adoption d'instruments et de mesures politiques propres à promouvoir et à améliorer le bien-être et la protection des personnes dans un lieu géographique donné.

12. Il convient de même de noter que les non citoyens vivant dans un territoire donné tirent également profit d'un régime de politique sociale, d'où la référence au bien-être des personnes. Toutefois, la politique sociale ne devrait pas être limitée au bien-être social et ne devrait pas non plus être vue comme une question subsidiaire ou sectorielle. Elle devrait plutôt être considérée comme une gamme de politiques complémentaires, multidimensionnelles, multisectorielles et multidisciplinaires. Comme Mkandawire (2004:10) a su le dire, " en fin de compte la question n'est pas tout simplement « une politique de santé » ou « une politique d'éducation » mais il s'agit d'une politique sociale dans le cadre de laquelle des mesures cohérentes sont prises ". En fait la question qui devrait être examinée est de savoir comment, par exemple, la politique sanitaire et la politique d'éducation se complètent et se renforcent mutuellement. En effet la politique sociale constitue un programme complet et logique dont la politique sanitaire, la politique d'éducation, le bien-être social, la politique d'emploi, entre autres, sont des composantes.

13. La politique sociale a trois fonctions majeures dans le cadre du programme de développement (Mkandawire, 2004). Une de ses fonctions fondamentales est la protection sociale. Conformément aux Nations Unies, la protection sociale vise à assurer des normes minimales de bien-être aux populations qui vivent dans des situations désastreuses afin qu'ils vivent dans la dignité, et d'améliorer les possibilités humaines. La protection sociale comprend des mesures prises par l'État et la société pour protéger les citoyens contre des risques, des vulnérabilités et des privations. Elle comporte également des stratégies et des programmes propres à assurer un niveau de vie minimum aux populations dans un pays donné. Pour ce faire, il convient d'adopter des mesures propres à assurer l'éducation et les soins de santé, le bien-être social, les moyens de subsistance, l'accès à un revenu stable ainsi que l'emploi. En fait, les mesures de protection sociale sont globales et ne sont pas limitées aux mesures traditionnelles de sécurité sociale. L'autre fonction de la politique sociale concerne le développement sur la production économique qu'elle génère principalement, à travers la formation de capital humain et la création d'un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique.

Comme l'a indiqué Mkandawire (2004 :26), selon l'accumulation, la politique sociale prend la forme d'investissements dans le capital social qui renforcent la production sociale de la main-d'œuvre à travers une meilleure santé et une meilleure éducation et grâce à la création des normes de travail minimales. La politique sociale a également un impact positif sur le développement à travers son rôle de reproduction ou en créant les conditions pour la reproduction de la main-d'œuvre. Il est maintenant établi que les personnes éduquées et celles aisées ont des impacts positifs significatifs sur le développement économique et tandis qu'un pays ayant un taux élevé d'analphabétisation et d'autres incapacités ne saurait, probablement, être à même de créer des conditions pour des investissements qui sont primordiales à la croissance économique. Par exemple, la transition des états émergents de pays en développement en pays développés s'est concrétisée lorsque leur population sont devenues plus instruites et mieux formées. De ce fait, par le biais de ses contributions à la santé et à l'éducation des citoyens, la politique sociale contribue de manière significative à la population active.

14. De manière générale donc, une politique sociale doit se préoccuper des effets de redistribution de la politique économique, protéger les populations contre les caprices du marché et les conditions changeantes dues à l'âge, à la maladie et aux invalidités, accroître le potentiel de productivité des membres de la société et équilibrer le fardeau de la reproduction avec celui d'autres tâches sociales.

15. L'objectif principal de ce Cadre de politique sociale pour l'Afrique consiste à pourvoir une structure de politique globale pour appuyer les Etats membres de l'Union africaine dans le cadre de l'élaboration de leur politique sociale nationale destiné à promouvoir l'habilitation et le développement humains dans leur quêtes actuelles pour résolution multiples problèmes sociaux qui prévalent dans leurs sociétés. Le CPS s'éloigne de la considération du développement social comme étant de moindre importance que la croissance économique. En revanche il justifie le développement social en tant qu'un objectif en lui-même. Il reconnaît que, si la croissance économique est une condition nécessaire pour le développement social, elle n'est pas exclusivement ou suffisamment en mesure de relever les défis lancés par les forces socio-économiques et politiques à facettes multiples qui génèrent, ensemble, les problèmes rencontrés dans le développement social du continent.

1.3 Principes directeurs

16. Pour renforcer le processus de concrétisation des objectifs ci-dessous, les actions ci-après doivent servir de principes directeurs pour le cadre de politique social pour l'Afrique:

- Les politiques sociales doivent prendre en compte les principes régissant des droits de l'homme, les impératifs liés au développement et la culture de la solidarité africaine;

- Ces politiques sociales doivent évoluer en tandem avec les programmes économiques et politiques destinés à améliorer la vie des citoyens ;
- La politique pour le développement social comme un objectif plus élargi doit être coordonnée avec et non dépendants de la croissance économique et du développement politique ;
- L'élaboration d'une politique sociale devrait être effectuée de la base vers le sommet pour permettre la participation des bénéficiaires et des décideurs ;
- Une politique sociale devrait avoir un programme ayant une perspective à long terme ;
- Les différentes parties prenantes devraient travailler de concert dans le cadre de partenariats bien coordonnés qui leur permettent de se compléter et non de se faire la concurrence.

1.4 Groupe cible pour le cadre de politique sociale africaine

17. Les gouvernements jouent un rôle directeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pour réaliser le développement social. Par conséquent, le CPS a pour cible principale les États membres de l'UA, qui travailleront en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), la société civile, les organisations communautaires, les populations marginalisées, le secteur privé et les partenaires au développement en vue de réaliser les buts et les objectifs des politiques sociales nationales.

2.0 Le cadre de politique sociale africaine

2.1 Introduction

18. Pour améliorer le programme de développement social et humanitaire en Afrique, tel que préconisé dans le cadre de politique sociale, il importe d'accorder une attention particulière aux 16 questions sociales thématiques majeures et d'autres questions qui doivent être concrétisées. Chaque domaine thématique met en exergue et aborde les défis tout en proposant une série de mesures recommandées pour guider et aider les États membres de l'UA dans l'élaboration et la mise en application de leurs propres politiques sociales nationales. Le cadre constitue donc un document complet et intégré de référence et un instrument important visant appuyer les États membres de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre des différents engagements continentaux et internationaux que ces derniers et les autres organes de l'OUA/UA ont ratifiés ou adoptés au cours de ces dernières années.

19. Le Cadre de politique sociale pour l'Afrique n'est pas censé être exécutoire, ni dicter ou encore moins imposer des obligations quelconques émanant des traités ou conventions qui n'ont pas été ratifiés par les États membres. De ce fait, les États membres peuvent utiliser les instruments du Cadre qu'ils jugent appropriés et applicables selon les défis sociaux et situations spécifiques de leurs pays.

2.2 Problèmes et recommandations

2.2.1 Population et développement

Problèmes et défis

20. L'Afrique est le deuxième grand continent et le deuxième continent le plus peuplé du monde après l'Asie. Avec une superficie de 30,3 millions de kilomètres carrés (soit 11,7 millions de milles carrés), elle couvre 20,4 pour cent de la superficie totale de la terre. La population totale du continent, qui est d'environ 924 millions (selon l'estimation de 2006), devrait atteindre 1,3 milliard d'ici à 2025, accroissant de ce fait la densité actuelle de la population de 30 à 40 personnes par kilomètre carré d'ici cette année là. Avec le taux actuel de croissance démographique de 2,7 pour cent - qui est relativement élevé comparé à l'Asie (1,13 pour cent), à l'Amérique latine (1,24 pour cent) et à l'Europe (- 0,02 pour cent) - l'Afrique comptera 17 pour cent de la population du monde en 2025 et 22 pour cent d'ici à 2050, comparé au taux actuel (2005) de 14 pour cent.

21. Les taux de mortalité en Afrique sont également les plus élevés du monde. En 2005, le taux de mortalité brut était de 13,2 par 1000 personnes tandis qu'en 2006 celui de la mortalité infantile était de 95 décès par 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle en Afrique est de 32 à 814 par 100.000 naissances vivantes à Maurice et au Malawi respectivement. Comme c'est le cas dans une grande partie du monde en développement, la mortalité maternelle élevée en Afrique est une conséquence de la négligence continue de la santé génésique des femmes, à laquelle s'ajoute un programme d'interventions qui sont pour la plupart inefficaces. Les taux de fécondité en Afrique sont également les plus élevés du monde, avec un taux de natalité brut moyen de 38 naissances par 1000 personnes et un taux de fécondité total de 5,1 enfants par femme.¹ Selon les projections des Nations Unies, la population de l'Afrique atteindra 2 milliards d'ici à 2050 si les taux de natalité actuels persistent. Du nombre de principaux facteurs contribuant à la fécondité élevée dans le continent figurent: l'inégalité entre les hommes et les femmes; le manque d'instrument pour l'habilitation de la Femmes; les mariages précoces; le manque de programmes coordonnés de planification familiale et l'utilisation limitée de la contraception; une demande élevée d'enfants et la préférence pour les garçons en raison de la tradition, de la culture, et de la nécessité de sécurité pendant la vieillesse; l'accès limité à la santé et aux services médicaux; et le manque d'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement.

22. La population de l'Afrique est jeune en raison des niveaux élevés de fécondité et de mortalité. En 2000, 42 pour cent de la population étaient âgés de moins de 15 ans, le groupe d'âge de travail (de 15 à 60 ans) constituait environ 53,2 pour cent tandis que les personnes âgées, celles de 60 ans et plus ne représentaient qu'environ 5 pour cent de la population. En conséquence, le continent a un taux élevé de dépendance de la jeunesse (de 0 à 14 ans) et un taux de dépendance des personnes âgées (plus de 60 ans) croissant: pour la période de 1995 à 2000, ces taux étaient de 78,6 et de 22,9 respectivement. Étant donné l'inévitable fardeau simultané de dépendance élevé et la jeunesse non encore productive, la population subie une forte pression exercée sur l'infrastructure et sur les services sociaux qui sont déjà dépassés, en particulier, dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi, et a une confiance presque totale aux réseaux non structurés s'agissant de la protection sociale.

23. Compte tenu de l'interdépendance des questions de population, l'Afrique n'atteindra pas ses objectifs nobles d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de ses populations si des solutions efficaces ne sont pas trouvées aux questions des dynamiques de la population dans le continent.

¹ Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'Afrique du Nord et signifient qu'en moyenne, une femme en Afrique donnera naissance à environ 5 enfants au cours de sa vie, en supposant que les taux de l'âge spécifique de fécondité persistent.

24. S'il a été dit que la croissance de la population stimule la croissance économique en fournissant la main-d'œuvre et les produits des marchés tant nécessaires, il a de même été montré qu'en l'absence de ressources disponibles et compte tenu de la capacité de charge des terres, la croissance de la population nécessite des services sociaux et des emplois et aggrave les défis de la migration, de l'urbanisation et des pressions environnementales, qui compromettent le développement durable. De manière générale, une triple augmentation de la croissance économique est requise pour que le taux de croissance de la population stimule le développement socio-économique. Toutefois, étant donné qu'aucun pays africain n'a enregistré un tel taux élevé de croissance économique pendant une période soutenue, il est probable que le continent, dans un avenir proche, continue d'être confronté à des défis démographiques qui freinent le développement socio-économique durable. Les États membres de l'UA devraient par conséquent s'efforcer d'avoir des populations de qualité en investissant dans le développement et l'habilitation des populations.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES RECOMMANDÉES

- Évaluer la mise en œuvre de *la Charte africaine sur l'Action sociale, la Position commune africaine sur le développement humain et social* et *la Déclaration de Tunis sur le développement social* ;
- Évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action de la CIPD*, la *Déclaration et le Programme d'action du sommet mondial de Copenhague sur le développement social*, et la *Déclaration et le programme d'action du sommet du mondial de Johannesburg sur le développement durable* et d'autres déclarations, chartes et engagements de l'UA liés à la population et au développement ;
- Mettre en œuvre *le cadre d'orientation continental pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation* et intensifier la mise en œuvre effective du *Plan d'action de Maputo sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation* ;
- Accroître les services de santé et les services consultatifs en vue de promouvoir le choix en matière de santé et de procréation et de prévenir les grossesses non désirées ;
- Offrir des programmes complets de planification familiale et étendre ceux existants, y compris ceux offerts par la société civile, en vue d'encourager la participation communautaire ;
- Renforcer les soins de santé primaire en mettant particulièrement l'accent sur les programmes de survie de la mère et de l'enfant qui peuvent réduire les décès des bébé, des enfants en bas âge et des mères, conformément à la *Déclaration de Bamako sur la réduction et la mortalité maternelle et néonatale* et à *l'Initiative de Bamako sur la survie, le développement et l'immunisation universelle des enfants en Afrique*, entre autres ;
- Trouver une solution, par le biais des stratégies de l'information, de l'éducation et de la communication (IEC) aux croyances culturelles qui constituent des obstacles à l'utilisation des méthodes de planning familiale et

- des services de santé génésique ;
- Renforcer les programmes qui favorisent la participation des hommes à la planification familiale ;
- Réduire l'attrait pour les familles nombreuses en élaborant et en adoptant des politiques telles que la pension en faveur des personnes âgées qui réduisent les risques économiques et sociaux d'avoir des familles de petite taille ;
- Adopter des programmes d'appui qui renforcent l'amour-propre des adolescents et étendent leurs perspectives et aspirations en vue de décourager les mariages précoces, rallonger le temps entre les générations et promouvoir la stabilisation de la population.

2.2.2 *Main-d'œuvre et emploi*

25. Au cours des trois dernières décennies, les gouvernements africains ont identifié la création d'emplois comme un élément clef de leur lutte contre la pauvreté et ils ont placé la création d'emplois au centre des stratégies de développement de leurs pays. Malgré ces efforts, le problème de l'emploi en l'Afrique demeure grave et multidimensionnel tel que reflété par les niveaux du chômage, du sous-emploi, de l'emploi informel et du travail des pauvres qui sont relativement plus élevés que ceux observés dans d'autres régions en développement. En 2003, par exemple, le taux moyen de chômage était de 10,9 pour cent dans bon nombre de pays africains et de 10,4 pour cent en Afrique du Nord, taux qui restent élevés comparés à ceux d'autres régions en développement. En fait, l'Afrique détient les taux de chômage les plus élevés après le Moyen-orient, et les tendances régionales montrent que, au cours des dix dernières années, le taux de chômage en Afrique est resté stable à environ 10 pour cent.

26. Le problème du chômage en Afrique est grave et multidimensionnel. Il existe de manière inégale parmi divers groupes d'âge et de sexe. Bien qu'il ne constitue que 33 pour cent de la main-d'œuvre, les jeunes comptaient pour 63 pour cent de la population totale des sans emploi de l'Afrique en 2003. De plus, avec une moyenne de 21 pour cent dans bon nombre de pays africains et de 22,8 pour cent en Afrique du Nord, le taux de chômage des jeunes âgés 15 à 24 ans était le double de celui du total de la force active en 2003. En termes de sexe, les taux de chômage des femmes sont plus élevés que ceux des hommes en Afrique du Nord bien qu'ils soient inférieurs dans le reste. Toutefois, en raison de la sous-estimation générale du chômage des femmes, le fossé entre les sexes qui est en faveur des femmes en Afrique subsaharienne ne reflète pas la situation déplorable des femmes de la force active. Par exemple, les femmes employées travaillent la plupart du temps dans le secteur informel où elles sont susceptibles de faire partie des travailleurs pauvres et sans aucune protection.

27. La séparation secteur formel informel est le trait le plus caractéristique du marché du travail en Afrique. L'économie informelle demeure un secteur qui ne cesse de croître et qui utilise la majorité des personnes. En fait, dans les pays

où des données sont disponibles, il est estimé que 5 à 10 pour cent seulement de nouveaux venus dans le marché du travail peuvent être absorbés dans l'économie formelle, le gros des nouveaux travaux étant générés par l'économie informelle. Si la question clé dans le secteur formel est le chômage, le problème majeur dans le secteur informel est la faible productivité, les revenus bas et l'extrême pauvreté des ouvriers. Il y a deux raisons fondamentales à cet égard : (1) les ouvriers du secteur informel vivent et travaillent généralement dans des conditions difficiles souvent liées à des chocs tels que la maladie, la perte de biens et la perte des revenus ; et (2) les ouvriers ont peu ou pas d'accès aux mécanismes officiels de protection contre les risques tels que l'assurance, les pensions et l'aide sociale, et ils manquent généralement de ressources pour payer le logement, des services de soins médicaux et l'éducation appropriés.

28. Bien que le secteur informel puisse jouer un rôle vital dans la création d'emplois et servir de filet de sûreté pour le secteur formel, il a, à ce jour, fait l'objet de peu d'appui et d'attention généralement fragmentés, de la part des gouvernements africains. Dans la mesure où le développement durable de l'Afrique dépend du niveau d'utilisation et de mobilisation de ses ressources, il s'avère urgent que les gouvernements du continent adoptent une approche globale en vue de trouver une solution au problème de chômage.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES RECOMMANDÉES

- Soutenir la mise en œuvre de la *Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et l'allègement de la pauvreté en Afrique*, y compris les actions prioritaires clés préconisées dans son Plan d'action et son mécanisme de suivi ;
- Renforcer le rôle des Communautés économiques régionales (CER) en encourageant l'intégration régionale, en mobilisant les investissements régionaux et en attirant des investissements étrangers directs dans les principaux secteurs générateurs d'emplois ;
- Considérer l'emploi comme un élément essentiel des politiques économiques y compris la recherche de l'emploi et des conditions de travail
- Faciliter la promotion de l'investissement du secteur privé en vue de la création d'emplois ;
- Encourager la création d'emplois et accroître les perspectives d'emplois pour la jeunesse en mettant en œuvre les recommandations du Sommet de 2002 tenu à Alexandrie sur l'emploi de la jeunesse, telles qu'assurer l'accès de tous les jeunes à une éducation et à une formation appropriées qui seront suivies d'un appui adéquat au cours de la période de transition pour le travail ;
- Établir des liens étroits entre les établissements d'éducation et le marché du travail par le biais, par exemple, de programmes d'apprentissage et de placements industriels, en vue d'encourager et de promouvoir la formation en compétences liées au travail ;
- Encourager et soutenir les services et les activités de consultation en matière de carrières en vue d'assurer que les qualifications et les expériences des jeunes répondent aux demandes du marché du travail ;

- Réviser, adopter et mettre en œuvre des mesures législatives, administratives et autres appropriées pour s'assurer que les femmes et les hommes, y compris ceux qui sont handicapés, aient le même accès à l'emploi salarié dans tous les secteurs de l'économie, conformément aux conventions de l'OIT ;
- Adopter des décisions politiques visant à alléger le fardeau des rôles multiples joués par les femmes en leur permettant de faire des arrangements pour leurs heures de travail de sorte qu'elles soient en mesure de participer à l'emploi salarié et de réaliser un équilibre entre le travail et la famille ;
- Accorder l'appui nécessaire au secteur informel en ôtant les obstacles administratifs, juridiques, fiscaux et autres à sa croissance et faciliter ses fonctions de création d'emplois grâce à l'accès à la formation, au crédit, aux services consultatifs, à une législation appropriée, aux intrants de production, à la protection sociale et à une technologie améliorée ;
- Promouvoir et soutenir la formation technique et professionnelle dans le cadre des métiers, des compétences, de l'artisanat et dans des domaines d'ingénierie tels que la construction, le génie civil et mécanique, en vue de créer des occasions d'auto emploi, et élever le niveau de productivité dans les secteurs informels et les petits secteurs formels.
- Mettre en place un système de sécurité sociale et de protection sociale pour couvrir les travailleurs des zones rurales et du secteur informel ainsi que leurs familles ;
- Mettre également en place les systèmes d'information pour rendre le marché de l'emploi efficace et opérationnel.

2.2.3 Protection sociale

29. Les états membres ont reconnu la centralité de la protection sociale pour le renforcement de la politique sociale à Ouagadougou en décembre 2004 quant le Plan d'action a engagé les gouvernements à « mettre en place à améliorer et à renforcer les plans de protection sociale et à les étendre aux travailleurs et leurs familles qui à présent ont exclus ». Suite à cet engagement, un certain nombre d'activités, de déclarations et de recommandations relatives aux politiques a été développé » Elles comprennent les Appels de Livingstone et de Yaoundé de 2006 pour Acton, les accords conclus au cours de la 11^{ème} réunion régionale africaine du BIT tenue à Addis Abéba en avril 2007 et les recommandations du processus de 2008 « Investir dans la Protection sociale en Afrique (Livingstone 2).

30. Les interventions dans le cadre de la protection sociale comprennent les mesures de sécurité sociale et l'approfondissement de la sécurité des revenus et également la poursuite d'une approche de politique intégré qui est fortement centrée sur le développement telle que la création de l'emploi, les services équitables et accessibles de santé et autres. L'assistance sociale, la qualité de l'éducation etc » » » Les états membres de l'UA ont noté que la protection

sociale a des impacts positifs multiples sur les économies nationales et est essentielle pour créer le capital humain, rompre le cycle de pauvreté intergénération et réduire les inégalités croissantes qui handicapent le développement économique et social de l'Afrique.

31. Les investissements et l'accès à la protection sociale et la sécurité sociale seront établies graduellement sur la base des plans d'action nationaux de protection sociale exhaustifs à long termes » Les mesures comprennent l'extension des régimes d'assurance social existants (avec des subventions pour ceux qui ne peuvent pas contribuer); établir des régimes d'assurance communautaire ou sur la base des emplois sur une base volontaire, des services d'assistance sociale, des régimes de garantie d'emploi et introduisant et prolongeant les transferts de fonds en espèces financés par l'Etat et de nature non-contributive.

32. Les Etats membres sont encouragés à choisir la stratégie de rallonge de couverture et la combinaison d'outils qui sont les plus appropriés pour leurs circonstances. Il existe un consensus émergent qu'un ensemble minimum de la protection sociale essentielle doit couvrir : soins essentiels de santé et les avantages sociaux pour les enfants, les travailleurs du secteur informel, les chômeurs, les vieilles personnes et les personnes handicapées. Le forfait minimum fournit le plateforme pour élargir et étendre la protection sociale avec la plus grand création d'espace fiscal.

33. Un forfait minimum peut avoir un impact important sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie, la réduction des inégalités et la promotion de la croissance économique et a été démontré comme étant raisonnable même dans les pays à faible revenu dans le cadre des ressources existantes, si elles sont bien gérées.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES RECOMMANDÉES

- a) créer un consensus politique et reconnaître que la protection sociale doit constituer une obligation de l'état avec des dispositions y afférentes dans la législation nationale.
- b) Inclure la protection sociale dans les Plans nationaux de développement et les processus de la stratégie pour la réduction de la pauvreté avec des liens avec les résultats et les processus des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- c) Réviser et reformer les programmes existants de protection sociale.
- d) Développer et rationaliser les plans nationaux chiffrés pour la protection sociale sur la base du concept de «forfait minimum».

- e) Accélérer la mise en œuvre du domaine prioritaire no.4 du Plan d'action de Ouagadougou sur la Promotion de l'emploi et la Réduction de la pauvreté »
- f) Concevoir et soumettre des programmes d'impact effectif d'évaluation et de suivi de la protection sociale.
- g) Financement à long terme de la protection sociale doit être garantir par des ressources nationales avec des lignes budgétaires précises et transparentes.
- h) Les Etats membres doivent veiller à la coordination et le renforcement de l'appui des partenaires au développement pour un financement durable de la protection sociale.
- i) Les Etats membres doivent développer et coordonner les programmes de protection sociale à travers des organes de coordination interministériels et intersectoriels au plus haut niveau du gouvernement.
- j) Renforcer les capacités techniques, infrastructurelles et institutionnelles des ministères en charge de la protection sociale.
- k) Les Etats membres doivent tirer profit de la coopération régionale et sud-sud et de meilleures pratiques régionales et internationales.
- l) Les gouvernements doivent inclure la société civile dans l'élaboration des politiques de la protection sociale dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et l'évaluation de l'impact.
- m) Utiliser les instruments de la protection sociale comme un moyen de protéger les démunis contre les chaos globaux financiers et économiques.

2.2.4 Santé

34. Dans un passé récent, les pays africains et l'Union africaine ont adoptés nombre de stratégies dans le but d'améliorer l'état de santé des populations de la région africaine. Toutefois, les Africains en général, et les femmes et les enfants en particulier, demeurent confrontés au lourd fardeau des problèmes de santé évitables et traitables. Étant donné que les transitions démographiques et en matière de santé sont arrivées à maturité, le fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles a eu des effets défavorables sur le développement dans le continent. L'Organisation mondiale de la santé a démontré que le fardeau des maladies du paludisme, de la tuberculose et du VIH/SIDA réduisent annuellement la croissance du PIB de près de 1,3 pour cent. Si ces trois maladies lancent les plus grands défis, le continent fait face à un fardeau grave de maladies contagieuses dont la pneumonie, la diarrhée et la rougeole chez les enfants, ainsi que d'autres maladies qui débilitent gravement les communautés qui en sont affectées. Il y a également des apparitions continues de choléra, de méningite, d'Ebola et de Marburg dans beaucoup de régions du continent. Des augmentations des cas de décès et d'invalidités dus aux maladies non

transmissibles constituent un défi et doivent être classées par ordre de priorité. Les maladies chroniques liées aux changements sociodémographiques tels que l'obésité et les maladies du cœur, deviennent plus répandues. Les défis de la santé publique dus à l'abus de drogue, les dommages causés par la violence, les guerres, les accidents de la circulation et d'autres causes évitables ; l'impact des maladies mentales ; et la forte incidence des cancers spécifiques sont également de plus en plus reconnus.

35. La nature multidimensionnelle de la santé et son impact sur la population impliquent que la bonne santé joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et dans le développement. Par conséquent, la réduction du fardeau de la maladie libérera directement le potentiel des populations et des pays africains d'accroître la production et la productivité et permettra ainsi de réaliser des taux de croissance plus élevés et d'améliorer le développement humain et social.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Concevoir et, ou adopter des politiques cohérentes en matière de santé, fondées sur les principes des soins de santé primaires et sur la *Stratégie de la santé en Afrique : 2007-2015* ;
- Appliquer les recommandations prises lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains de la santé à Gaborone en 2005 (la *Déclaration de Gaborone*);
- Mettre en œuvre le Plan d'action de Maputo sur les droits en matière de santé sexuelle et de reproduction ;
- Améliorer les systèmes de santé et renforcer les structures existantes en vue d'accroître et d'accélérer l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins pour les causes habituelles de mauvaise santé, d'invalidité et de décès. Ils devraient être inclus dans le cadre de la *Déclaration d'Alma Ata sur la santé pour tous, grâce aux soins de santé primaire* ;
- Redoubler d'efforts pour élaborer des stratégies en vue du financement des soins de santé, y compris l'engagement d'Abuja de consacrer 15% du budget national à la santé, de la participation communautaire et de la mobilisation à des fins de prestations de soins de santé, la formation à grande échelle d'agents de santé communautaire, et la mise en place de comités de santé de district ;
- Réorganiser les dépenses publiques dans le secteur de la santé au profit des soins de santé préventifs et communautaires, avec un accent particulier sur les services de santé maternelle et infantile, en particulier la vaccination ; les programmes de planification familiale; l'éducation dans le domaine de la santé publique ; l'alimentation ; l'hygiène et l'approvisionnement en eau potable ;
- Promouvoir la médecine traditionnelle par l'élaboration des cadres légaux et la mise en place de la pharmacopée et les industries pharmaceutiques africaines conformément au Plan d'Action de la Décennie de la Médecine traditionnelle africaine.

- Encourager des modes de vie sains : des habitudes alimentaires équilibrées, des exercices physiques réguliers et un repos approprié ;
- Décourager et empêcher l'usage des stupéfiants et l'abus de substances comme l'alcool et le tabac.
- Assurer un accès équitable à la santé pour tous par le biais des mécanismes adéquats de protection sociale.

2.2.5 VIH/sida, tuberculose, paludisme et autres maladies infectieuses

36. Les trois causes les plus communes de mauvaise santé chez les adultes en Afrique sont le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, tandis que chez les enfants, ce sont essentiellement le paludisme et les maladies respiratoires et diarrhéiques. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), c'est dans la plus grande partie de l'Afrique que résident 68% des adultes, et près de 90% des enfants qui vivent avec le VIH dans le monde. L'organisation estime, en outre, que 1,7 million d'habitants de l'Afrique avaient nouvellement été infectés par le VIH en 2007, portant à 22,5 millions, le nombre total des personnes vivant avec le virus dans la région. De nouveaux chiffres de l'organisation montrent que sur les 2,1 millions d'adultes et d'enfants décédés en 2007 de maladies liées au SIDA, 1,6 million soit 76% se trouvaient en Afrique subsaharienne. Tous ces chiffres montrent que l'Afrique subsaharienne est, sans aucun doute, la région du monde la plus touchée par l'épidémie du VIH/sida.

37. En Afrique, les conséquences économiques de l'épidémie se manifestent, entre autres, par le ralentissement de la croissance économique et l'augmentation des flux de l'aide internationale. On craint également que la baisse à long terme de l'espérance de vie chez les adultes n'entraîne des changements au niveau de la prise de décision économique, et partant, une diminution de l'épargne et de l'investissement. L'épidémie est également venue s'ajouter à la sécheresse, au chômage et à d'autres sources de pression et causer ce que Whiteside et de Waal (2003) ont appelé la « nouvelle forme de famine », à savoir, l'incapacité des pauvres, des ménages affectés par le SIDA à faire face aux exigences de l'approvisionnement en une quantité suffisante de nourriture en période de crise alimentaire. En outre, l'impact social est très net au niveau des soins aux enfants. On estime que sur les 34 millions d'enfants de moins de 15 ans dans la majeure partie de l'Afrique, qui ont perdu un ou leurs deux parents, près de 12 millions ont perdu leurs parents pour cause de VIH/sida. Dans la plupart des cas, ce sont les familles étendues qui s'occupent de ces enfants. Toutefois, la capacité économique des familles élargies à faire face à ce fardeau est poussée à l'extrême et disparaît parfois.

38. Le lieu du travail a été reconnu comme étant un des plus importants lieux pour une action réelle contre le VIH et le SIDA qui est également un des

meilleurs points d'entrée pour apprendre et former les travailleurs et les communautés et pour aligner les interventions avec les programmes nationaux.

39. L'augmentation en Afrique de la morbidité et de la mortalité liées au SIDA est également due en partie au fort taux de tuberculose qui tue plus d'un million de personnes chaque année sur le continent et qui touche plus particulièrement les populations pauvres et autres groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les ministres africains ont reconnu que la tuberculose constitue un problème qui nécessite des efforts urgents et concertés en vue de lutter contre sa propagation et de sauver les vies des populations qui ont été infectées et affectées. Il existe également une corrélation de fait entre le VIH/sida et la santé sexuelle et de reproduction : plus de 75% des infections à VIH dans le monde surviennent par transmission sexuelle ou pendant la grossesse, le travail, l'accouchement ou l'allaitement. La présence d'infections sexuellement transmissibles (MST) autres que le VIH augmente donc le risque de transmission du VIH.

40. Le paludisme est l'un des autres grands problèmes de santé dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne. Dans les régions où le paludisme sévit à l'état endémique, c'est chez les femmes enfants et les très jeunes enfants que l'on constate des taux très élevés. Dans ces zones où vivent près de 110 millions d'Africains, la maladie affecte généralement les populations dans toutes les tranches d'âge. Il exerce de très fortes pressions sur les services de santé. Dans les zones endémiques par exemple, la maladie touche au moins un tiers des malades et un quart des admissions dans les hôpitaux.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Adopter les approches multidimensionnelles basées sur les droits en vue de mettre en œuvre la *Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes* (2001), la *Déclaration de Maputo sur le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et les services de lutte contre le paludisme en Afrique* (2006), qui ont toutes été adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains lors de trois sommets spécialement organisés sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Dans la mesure où le fléau du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme en Afrique est le signe de problèmes socioéconomiques, de développement et des droits de l'homme plus profonds, la plus grande priorité devrait être accordée à des politiques destinées à trouver des solutions d'ensemble aux épidémies, grâce à des initiatives qui dépassent le cadre du secteur de la santé publique pour inclure la promotion des programmes exhaustifs de prévention qui visent les épidémies locales ainsi que le droits de l'homme et l'égalité entre les sexes ;
- Assurer une protection sociale appropriée, dont le transfert de revenus, pour venir en aide aux familles les plus défavorisées dans les efforts qu'elles déploient pour atténuer les effets économiques et sociaux de l'épidémie sur

les plus vulnérables comme les personnes âgées, les jeunes, les enfants et les malades;

- Élaborer et, ou mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux efficaces en vue d'apporter aux familles une aide pour les soins aux orphelins et aux enfants vulnérables, ainsi qu'à ceux qui assurent la protection aux enfants qui ne se trouvent pas dans des structures familiales ;
- Intégrer une gestion et un traitement exhaustifs de la prévention du VIH/MST dans les programmes de santé sexuelle et de reproduction, et donner des informations appropriées sur des prestations de services de lutte contre les MST et le VIH/sida et des services de santé sexuelle et de reproduction. ;
- Soutenir les Programmes de recherche des instituts africains de recherche sur le VIH, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses connexes.

2.2.6 Migration

41. Les migrations constituent un élément essentiel, inévitable et potentiellement bénéfique de la vie économique et sociale de chaque pays et région. Sur les 150 millions de migrants dans le monde, plus de 50 millions seraient des africains. Les Nations Unies ont estimé que plus de 16 millions de personnes en Afrique vivent dans un pays autre que celui de leur naissance. Dans le même registre, l'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé que le nombre des travailleurs migrants sur le continent représentait le cinquième du total mondial, et que d'ici à 2025, un africain sur 10 vivra et travaillera en dehors de son pays d'origine. Etant donné que le nombre des migrants augmente et que la tendance risque de se poursuivre à l'avenir, la gestion des flux migratoires est nécessairement devenue l'un des défis cruciaux des États africains de ces dernières années.

42. Les migrations forcées restent notamment un sérieux problème qui gagne en ampleur certaines régions de l'Afrique subsaharienne. Le continent abrite plus de 15 millions de personnes déplacées de force. Bon nombre de celles-ci ont été déplacées pour plusieurs années et parfois même pour des décennies par des conflits. On compte également près de 5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile africains, dont la grande majorité réside dans d'autres pays du continent. La situation des réfugiés de longue durée (personnes vivant dans des camps ou des installations de réfugiés pendant plus de cinq ans) continue également d'être source de problème pour le continent. Celui-ci reste, jusqu'à ce jour, confronté à la recherche de solution aux souffrances des réfugiés et des déplacés internes.

43. En raison de la détérioration de la situation socio-économique et environnementale, ainsi que des conflits armés qui ont eu cours dans de nombreux pays africains au cours des quatre dernières décennies, le schéma

des migrations sur le continent est dynamique et complexe. C'est ce qui ressort, entre autres, de la féminisation de plus en plus marquée des flux migratoires, de la diversification des pays de destination des migrants, de la transformation des flux de travailleurs en migration commerciale, de la traite des personnes et du rôle de plus en plus grand joué par les organisations économiques régionales qui encouragent la libre circulation de la main d'œuvre. Les mouvements migratoires internes rendent le schéma encore plus complexe. Par exemple, les migrations des zones rurales vers les zones urbaines entraînent souvent une demande de logement et de services urbains plus forts que l'offre disponible. D'où une augmentation des prix des terrains en zone urbaine et la création d'installations et de taudis informels dans ces zones. Comme susmentionné, ces taudis se caractérisent par une mauvaise hygiène, un fort taux de chômage et de sous-emploi chez les jeunes, la criminalité, la délinquance juvénile, l'abus de drogue et d'autres formes de mauvaise conduite.

44. Un autre problème lié aux migrations qui se posent actuellement en Afrique, a trait à l'exode des compétences. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, le continent a déjà perdu le tiers de son capital humain et continue de perdre son personnel qualifié à un rythme de plus en plus soutenu. On estime que 20 000 cadres quittent chaque année le continent depuis 1990, et qu'à l'heure actuelle la diaspora compte plus de 300 000 africains hautement qualifiés. En effet, les ays africains financent l'éducation de leurs ressortissants pour les voir en fin de compte contribuer à la croissance des pays développés avec peu ou aucun bénéfice par rapport à l'investissement original. Dans le même temps, l'Afrique dépense 4 milliards de dollars EU par an (soit 35% du total de l'aide publique au développement accordé au continent) pour employer près de 100 000 experts occidentaux dans différentes fonctions communément qualifiées d'assistance technique.

45. Quelle que soit l'importance de l'exode des compétences pour le développement en général du continent africain, c'est le secteur de la santé qui est le plus touché par la migration des médecins, des infirmières, des pharmaciens et du personnel des services sociaux. En effet, la grave pénurie de professionnels de la santé est l'obstacle le plus sérieux auquel se heurte l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour lutter contre le sida et appuyer d'autres programmes sanitaires. Dans plusieurs pays, l'exode du personnel médical constitue une véritable menace pour la survie de leurs services de santé. Par exemple, la norme minimale fixée par l'Organisation mondiale de la santé pour assurer des services de soins de santé de base est de 20 médecins pour 100 000 personnes. Alors que les pays occidentaux peuvent se vanter de disposer en moyenne de 222 médecins pour 100 000 habitants, 38 pays de l'Afrique n'ont pas la norme minimale établie et, d'autres ont 5 médecins ou moins pour 100 000 habitants.

46. La perte de ces cadres est un phénomène de plus en plus récurrent qui est notamment alimenté par les pénuries de ces mêmes cadres dans les pays

développés. Par exemple aux Etats-Unis, il manque 126 000 infirmières par rapport au nombre requis, et les chiffres publiés par le gouvernement indiquent que le pays pourrait connaître une pénurie de 800 000 infirmières qualifiées d'ici 2020. C'est en raison de ces pénuries que les pays industrialisés se sont lancés dans des recrutements massifs au niveau international, en offrant aux infirmières africaines la possibilité de gagner jusqu'à 20 fois le salaire qui leur est versé dans leur pays. Parmi les autres facteurs importants qui encouragent cet exode des compétences, on peut citer la baisse du niveau économique, les forts taux de chômage, l'environnement, les conditions de travail peu favorables, les violations des droits de l'homme, les conflits armés et l'absence généralisée de services sociaux appropriés. Par ailleurs, les cadres formés se sentent parfois frustrés par les donateurs et les politiques mises en œuvre par certains gouvernements qui font la part trop belle aux experts techniques étrangers au détriment de leurs propres ressortissants.

47. Une migration bien gérée peut donner lieu à des avantages significatifs pour les pays d'origine et de destination. Par exemple, selon les meilleures estimations, les africains qui travaillent à l'étranger envoient chez eux près de 40 millions de dollars EU chaque année. La migration de la main d'œuvre a également joué un rôle important et permis de satisfaire les besoins en main d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et autres, ce qui a contribué au développement économique d'un grand nombre de pays de destination en Afrique. Par contre, lorsqu'elle est mal gérée, la migration peut avoir des effets très négatifs sur le bien-être des États et des migrants, notamment des effets déstabilisateurs potentiels pour la sécurité nationale et régionale et mettre à mal les relations inter étatiques. Une migration mal gérée peut également engendrer des tensions entre les communautés d'accueil et les migrants et donner lieu à des maux sociaux tels que le trafic, la xénophobie et des actes de violence.

48. Ainsi donc, la question qui devrait se poser en Afrique ne devrait plus consister à savoir s'il existe un phénomène migratoire ou non, mais plutôt comment gérer efficacement ce phénomène afin de renforcer ses effets positifs et d'en limiter les aspects négatifs. Par exemple, l'un des aspects de l'exode des compétences qui attire l'attention consiste à rechercher comment tirer davantage profit des abondantes ressources disponibles au sein de la Diaspora africaine, sans compter les transferts effectués par un grand nombre de migrants au profit de leurs familles et de leurs communautés, et tout particulièrement le savoir faire qu'ils ont acquis et qui pourrait s'appliquer au développement « une fois de retour dans leurs pays ».

49. Les Etats membres portent des fardeaux économiques et sociaux lourds qui souffrent de l'immigration illégale en masse. Un des défis constitue à aborder la migration comme une question de gouvernance.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Adopter et renforcer les principales recommandations du *Cadre des migrations pour l'Afrique. La Position commune africaine sur la migration et le développement ; la Déclaration conjointe Afrique-UE sur la Migration et le développement.*
 - Appliquer les principes de la *Convention* de l'OUA de 1969 *régissant les aspects particuliers des problèmes des réfugiés en Afrique* sans discrimination de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou d'opinion politique ;
 - Veiller à ce que les déplacés internes ne fassent l'objet d'aucune discrimination en raison de leur situation comme prévu dans la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples* de 1981 et dans son Protocole de 2000 relatif à la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- Soutenir la mise en œuvre des principales recommandations du *Plan d'action de Ouagadougou de 2006 pour la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*;
 - Veiller à ce que les enfants réfugiés et déplacés internes soient inclus dans les programmes de prévention et de lutte contre le VIH /sida, et que ces programmes soient perçus comme une composante essentielle de toute l'aide et assistance humanitaire;
 - Définir les principaux facteurs qui entraînent l'exode des compétences, concevoir des mécanismes et mettre en place des structures d'incitation efficaces pour éviter l'exode des compétences ;
 - Créer des réseaux avec les citoyens de la diaspora et les encourager activement à faire usage de leurs compétences pour prendre part au développement de leurs pays et du;
 - Pour chaque projet, explorer les compétences dans le pays, ou celles qui pourraient être encouragées à revenir, avant de faire venir des experts techniques étrangers et inviter les organisations donatrices à en faire de même ;
 - Promouvoir l'intégration régionale et la collaboration des régimes de sécurité sociale dans les pays africains afin de s'assurer du transfert des droits à la sécurité sociale et des avantages sociaux des travailleurs qui traversent les frontières.
 - Mettre en place et équiper de façon appropriée les instituts universitaires et de recherche scientifique afin de donner aux cadres qui reviennent dans leurs pays un choix de lieu où ils fassent usage de leurs compétences.
 - Développer les données et les informations du marché de travail sur le flux migratoire.

2.2.7 Education

Enjeux et défis

50. L'éducation est l'un des outils les plus puissants servant à lutter contre la pauvreté et l'inégalité et à jeter les bases d'un développement socio-économique durable. La reconnaissance par les pays africains du rôle fondamental de l'éducation remonte à 1962 lorsque ces derniers se sont, dans la Déclaration d'Addis-Abeba, engagés à « assurer l'éducation pour tous les enfants d'ici 1980 ». Mais, plus de 40 ans après cette déclaration, l'Afrique n'arrive toujours pas à améliorer les niveaux d'alphabétisation et à réaliser l'éducation universelle.

Le consensus émergent est également d'étendre l'éducation préscolaires aux enfants dans toutes les communautés.

51. En général, seuls 61% des adultes en Afrique peuvent lire et écrire pour se faire comprendre, d'où l'un des taux d'alphabétisation des adultes les plus faibles du monde. En réalité, c'est en Afrique que se trouvent 14 des 22 pays ayant des taux d'alphabétisation inférieurs à 60%. Même si ces taux ont enregistré une amélioration de plus de 10 points entre 1990 et 2004, la forte croissance démographique entraîne une hausse incessante du nombre absolu d'adultes analphabètes qui est passé d'environ 133 millions à près de 144 millions. On s'attend à ce que ce chiffre atteigne 168 millions en 2015. En conséquence, et à moins que les gouvernements africains n'élargissent sensiblement le programme d'alphabétisation des adultes, ils auront dans le proche avenir à s'occuper d'adultes incapables de contribuer de façon notable à la croissance économique.

52. Quelques progrès ont été enregistrés au niveau des inscriptions dans le primaire sur le continent. Mais, les taux d'abandon, en particulier chez les filles, restent anormalement élevés. Les inscriptions dans le secondaire ont aussi augmenté dans l'ensemble : en 2004, près de 31 millions d'élèves ont été inscrits dans les écoles secondaires dans toute l'Afrique, soit une augmentation de près de 43% depuis 1999. Toutefois, malgré ces chiffres absolus, la participation à ce niveau reste faible, avec en moyenne des taux d'inscription inférieurs à 30 %. En outre, l'enseignement secondaire est plus développé dans les pays africains de langue anglaise, notamment ceux de l'hémisphère Sud, qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

53. Des rapports ont été publiés sur la mauvaise qualité de l'enseignement primaire et secondaire dans l'ensemble du continent. Des facteurs tels que la pénurie d'enseignants, les classes pléthoriques, les mauvaises infrastructures, le temps d'enseignement limité, les enseignants peu qualifiés et mal rémunérés, l'apprentissage par cœur, la pénurie et la mauvaise qualité du matériel didactique ont nui à qualité de l'enseignement dispensé dans nombre de pays africains. Les programmes scolaires ne sont pas adaptés aux besoins du marché du travail, et l'information, la communication et la technologie n'ont pas, non plus, été incorporées dans ces programmes.

54. Pour pouvoir soutenir la concurrence dans une société du savoir, les jeunes ont besoin d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Mais les besoins en enseignement supérieur en Afrique n'ont pas non plus été satisfaits et les dépenses publiques en matière d'enseignement supérieur ont baissé et souffrent d'un manque effrayant de financement. Malgré les énormes augmentations enregistrées au niveau des inscriptions dans le tertiaire, plus de 50% depuis 1999, seul un petit pourcentage du groupe d'âge concerné a accès à ce niveau d'enseignement, avec un taux d'inscription inférieur à 5% en 2004.

55. Etant donné que les résultats obtenus dans le secteur de l'éducation pourraient directement affecter et même déterminer la qualité et l'ampleur du développement social de l'Afrique, il est absolument indispensable que les gouvernements africains mettent en place des méthodes d'intervention efficaces, pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans ce secteur.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Les États membres devraient renouveler leur engagement vis-à-vis de la réalisation des objectifs du Plan d'action de la *deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique* (2006-2015) ;
- Soutenir et promouvoir les programmes d'éducation des adultes et d'éducation non formelle ; l'éducation tertiaire des filles et la formation professionnelle.
- Assurer un enseignement de base gratuit et obligatoire et prendre des mesures pour renforcer l'accès à l'éducation au-delà du primaire ;
- Encourager le maintien des élèves par l'abolition de tous les frais au niveau de l'enseignement primaire, mettre en place et élargir les programmes d'alimentation scolaire à tous les élèves de l'enseignement primaire ainsi que de favoriser l'accès raisonnable et équitable à l'enseignement grâce aux autres mesures de protection sociale y compris le transfert de fonds.
- Tenir compte, dans l'élaboration des programmes et dans les prestations au niveau de l'enseignement, des besoins nationaux, des réalités locales, des langues et des connaissances locales, des besoins d'apprentissage spéciaux des enfants handicapés, des filles, des enfants qui travaillent et des enfants des communautés nomades;
- Renforcer les capacités des établissements de formation des enseignants, revoir leurs salaires et assurer leur formation continue ;
- Renforcer les partenariats entre les communautés locales, les associations parents /élèves, les associations d'employeurs, les syndicats, les partenaires de développement, les organismes confessionnels et les organisations non gouvernementales, afin d'accroître la mobilisation des ressources en faveur de l'éducation dans les zones rurales et autres mal desservies ;
- Renforcer l'enseignement des sciences et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, ainsi que les nouvelles méthodes et approches d'enseignement et d'apprentissage.
- Promouvoir le lien entre l'éducation et la culture.

2.2.8 Agriculture, alimentation et nutrition

Enjeux et défis

56. Au fil des ans la production et les revenus agricoles en Afrique ont été négativement affectés par les systèmes agraires généralement peu développés, improductifs et insuffisants sur le continent. Associés aux problèmes externes

comme les incertitudes climatiques, les préjugés envers le secteur industriel et l'instabilité des prix des matières premières dans le monde, ils ont entraîné l'insécurité alimentaire et l'exacerbation des niveaux de pauvreté de la majorité des populations africaines qui vivent dans les zones rurales et dont les moyens d'existence dépendent en grande partie d'une agriculture de subsistance. Une des conséquences du manque d'autosuffisance alimentaire est la prévalence de la malnutrition protéo-calorique et de micro-nutriments. Son impact à long terme sur les adultes comprend une faible productivité et une propension aux maladies chroniques.

57. La prévalence de la malnutrition protéo-calorique et le manque de micronutriments, en particulier de fer, de vitamine A, le zinc et d'iode entraîne une insuffisance alimentaire. Entre autre effet à long terme de ces insuffisances sur les adultes, on peut citer une faible productivité et une propension aux maladies chroniques. La malnutrition, notamment en protéine énergétique entraîne chez les enfants un retard de croissance et de développement avec des effets sur le développement du capital humain d'une génération à une autre. En outre, une malnutrition protéo-calorique modérée ou grave accroît chez les jeunes enfants le risque de mourir des suites d'infections communes. De même, l'anémie causée par la malnutrition et l'insuffisance en vitamine A augmente la morbidité et la mortalité chez les jeunes enfants, tandis que les troubles liés à la déficience en iode et en zinc sont associés au retard des fonctions mentales et intellectuelles chez les enfants et les adultes.

58. Il faut donc urgemment trouver une solution aux problèmes des systèmes agricoles inadéquats en Afrique afin de relever la production alimentaire, la sécurité alimentaire et les normes nutritionnelles.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du *Programme global de développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)* ;
- Appuyer la mise en œuvre de la *Déclaration de Syrte en 2004 sur l'agriculture et les ressources en eau* ainsi que les actions recommandées;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de la nutrition : 2005-2015 ;
- Elaborer et mettre en œuvre une législation destinée à préserver les terres pour les produits alimentaires et promouvoir la production des cultures qui résistent à la sécheresse, la protection de la propriété intellectuelle des cultures traditionnelles ; la culture commerciale et la diversification des cultures pour la sécurité alimentaire long terme ;
- Encourager et appuyer l'éducation des sciences agricoles étant donné que l'agriculture reste le plus grand employeur et la base du développement rural et de l'agro-industrie;
- Renforcer la diffusion des informations relatives à l'alimentation et à la nutrition y compris l'information sur les aliments modifiés génétiquement par des activités dans le domaine de l'éducation et de la communication et la participation du public;

- Promouvoir les stratégies communautaires pour le contrôle de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables, en particulier, les enfants, les femmes en âge de procréer et les personnes âgées et veiller ce que les interventions soient bien dirigées vers les enfants dont la croissance est affectée et vers les femmes enceintes risque et allaitantes »
- Fournir le soutien et les incitations nécessaires aux petits paysans en particulier les femmes, en vue d'aider accroître la production agricole ;
- Appuyer la recherche et le développement de l'alimentation nouvelle et nutritionnelle.

2.2.9 La famille

Enjeux et défis

59. Compte tenu de ses rôles et fonctions multiples, le caractère central, unique et indispensable de la famille en Afrique ne fait l'objet d'aucun doute. Pendant des générations, cette institution a constitué une force pour ses membres et leur a assuré un cercle élargi de parents sur lesquels dépendre à des fins d'orientation et de soutien. En temps de crise, de chômage, de maladie, de pauvreté, de vieillesse et de deuil, la plupart des africains se tournent vers la famille comme principale source de soutien matériel, social et émotionnel et comme sécurité sociale. Elle est également le principal centre de socialisation et d'éducation des enfants. En effet elle est au centre de toutes les sociétés humaines malgré des variantes dans la structure et la composition.

60. Cette importante institution a été négativement affectée par les changements rapides intervenus en Afrique au cours des quatre dernières décennies dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Les changements au niveau des structures et des schémas familiaux se reflètent par exemple dans l'augmentation des ménages dirigés par des femmes, des enfants et des vieux, de la cohabitation et des unions consensuelles de plus en plus fréquentes, ainsi qu'à la baisse des mariages et des taux de plus en plus élevés de divorces, aux familles plus petites et au relâchement des liens familiaux. Des maladies comme le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres ont modifié la structure démographique de la famille, et la perte de revenus des ménages a considérablement accrue la pauvreté au niveau familial. L'institution doit également supporter le fardeau des soins et du soutien aux malades en fin de vie, et ce sont les femmes qui supportent en grande partie ces changements négatifs.

61. Dans la mesure où les efforts de développement axés sur la famille sont essentiels au développement socioéconomique, il est important que les gouvernements africains renforcent l'institution dans le cadre d'une approche intégrée et globale par rapport au développement durable. En effet, il est de notoriété publique, qu'à ce jour, le développement de l'Afrique a été basé sur la force de la famille.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- La mise en œuvre effective des principales recommandations du *Plan d'action de la famille en Afrique*;
- Elaborer et/ou évaluer les politiques et des législations destinées à renforcer et à préserver la famille en tant qu'institution;
- Mieux sensibiliser sur le rôle de la famille et améliorer les relations au sein de la famille afin de renforcer son union et sa stabilité dans l'exécution de ses fonctions;
- Faire participer la communauté et les médias à une meilleure sensibilisation au rôle positif que la famille peut jouer dans la société;
- Élaborer et intégrer des politiques et stratégies destinées aux familles en situation vulnérable et de crise;
- Encourager et soutenir les associations communautaires ou les réseaux qui peuvent venir en aide aux familles qui en ont besoin;
- Responsabiliser la famille et renforcer ses capacités pour lui permettre de faire face à ses besoins socio-économiques par des interventions comme les transferts de revenus, le cas échéant ;
- Renforcer les valeurs familiales de la solidarité Africaine.

2.2.10 Enfants, adolescents et jeunes

Enjeux et défis

62. Les enfants et jeunes représentent le pourcentage le plus important de toute la population de l'Afrique et celui qui augmente le plus rapidement : 16% de la population est âgée de moins de 5 ans, 41% de moins de 15 ans et 30% a entre 10 et 24 ans. Cet afflux de population jeune, communément appelé le bonus ou dividende démographique est, pour le monde et notamment l'Afrique, l'occasion de renouveler leur capital social et économique. L'énergie, la créativité, la flexibilité et la capacité d'adaptation aux possibilités de changement des jeunes au sein du village planétaire, sont la meilleure façon de parvenir à une croissance et à un développement réguliers et durables. Toutefois, les populations ne pourront bénéficier de cet avantage que si les jeunes sont en bonne santé, reçoivent une éducation de qualité, sont en mesure de trouver du travail et deviennent des participants actifs au sein de leur société.

63. Mais la vie des enfants et des jeunes en Afrique est soumise à un certain nombre de contradiction. Selon l'UNICEF par exemple, c'est en Afrique subsaharienne que près de la moitié de tous les décès d'enfants dans le monde ont été enregistrés en 2007. De même, les chiffres donnés par l'ONUSIDA montrent que c'est en Afrique que résident près de 90% des enfants vivant avec le VIH. En outre, comme précédemment indiqué, les taux de mortalité infantile et enfantine en Afrique sont les plus élevés dans le monde. La vie des enfants du continent est rendue précaire par les situations de conflits dans de nombreux pays et par l'épidémie du VIH/sida qui a laissé un grand nombre d'entre eux

orphelins et vulnérables. Le VIH fait également un grand nombre de victimes parmi les jeunes dans cette partie du continent. A l'heure actuelle, le sida est la principale cause de mortalité parmi les jeunes hommes et femmes dans la région. La forte morbidité et mortalité maternelles liées à la grossesse et à l'accouchement constituent également les autres problèmes de santé qui touchent les jeunes femmes en Afrique.

64. Les enfants sont exposés beaucoup de défis sociaux, y compris la toxicomanie, l'exploitation et l'abus. Beaucoup d'entre eux vivent et travaillent dans les rue et sont victimes de la traite.

65. Un autre défi auquel les jeunes sont confrontés en Afrique est celui du chômage et du sous emploi. Même si l'absence de données et le manque de cohérence dans la définition du chômage des jeunes rendent difficile l'évaluation du chômage des jeunes sur le continent, on a enregistré des chiffres de 34% en Egypte, 35% au Maroc et 50% en Afrique du Sud. Ces forts taux de chômage ne permettent pas d'appréhender l'impact des faibles perspectives d'emploi sur les jeunes. La plupart de ceux qui travaillent se retrouvent à des postes mal rémunérés, à durée déterminée, assortis de longues heures de travail et dans des conditions déplorables souvent avec peu ou pas de protection. Ces conditions de travail risquent de durer encore longtemps. Les jeunes sont devenus les enfants de la rue de l'Afrique – qui se débattent pour gagner leurs vies en vendant à la sauvette des fruits, des cartes téléphoniques et d'autres biens facilement transportables. Après ceux de l'Asie du sud, ce sont les jeunes de l'Afrique subsaharienne qui vivent dans l'extrême pauvreté.

66. Même si le chômage des jeunes entraîne des pertes importantes pour les économies des pays, ce sont surtout la confiance en soi et le bien-être général des jeunes qui sont les plus affectés, étant donné qu'ils se retrouvent socialement exclus, vulnérables, frustrés, désœuvrés – un mélange de sentiments qui peut les amener à s'adonner à une série de comportements à risque. Ainsi donc, les jeunes sont, de manière disproportionnée, touchés par le VIH/sida, les maladies mentales, et les grossesses chez les adolescentes, et ils participent également à des actes criminels, de violence, s'adonnent à la consommation de drogue et à d'autres comportements déviants.

67. Malgré les avancées enregistrées dans le domaine de la gouvernance démocratique sur le continent et compte tenu de l'importance accordée à la participation des jeunes à la politique, les organisations de jeunes insistent sur le fait qu'il n'en est rien dans les faits. Les jeunes s'inquiètent du traitement qui leur est réservé par les pouvoirs publics – qui les considèrent, le plus souvent, comme une menace, et non comme des partenaires. En outre, les structures et procédures destinées aux jeunes ne sont pas souvent bien financées – la plupart du temps, ces derniers ne disposent pas des capacités ou du savoir-faire qui leur permettra de fonctionner de manière indépendante ou de mettre en œuvre les programmes prévus par les politiques.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Mettre en œuvre les principales recommandations de la *Charte africaine des droits et du bien-être des enfants*. *Appel pour une action accélérée sur la mise en œuvre du Plan d'action vers une Afrique digne des enfants et la position commune et le Plan d'Action d'Alger sur les stratégies pour soutenir les orphelins du VIH/SIDA, les enfants vulnérables et les enfants infectés du VIH/SIDA.*
- Concevoir des politiques précises destinées à améliorer les soins prénataux et le développement du jeune enfant, notamment en mettant l'accent sur l'alimentation appropriée et les soins aux enfants qui encouragent le développement ;
- Concevoir des politiques précises pour empêcher les enfants de travailler sans protection. Celles-ci devraient porter sur la mise en place de lois qui fixent un âge minimum pour le travail; des procédures pour contrôler les employeurs, afin de veiller à ce qu'ils respectent les lois; et améliorer les prestations de service afin que les enfants n'aient plus à faire de longues distances pour aller chercher le bois ou l'eau pour la famille ;
- Harmoniser les politiques destinées aux jeunes par la ratification et la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse ;
- Donner la priorité au problème posé par les forts taux du chômage et du sous-emploi des jeunes dans les programmes de développement national, qui seront assortis de programmes précis destinés à résoudre le chômage et de dispositions spécifiques pour les jeunes handicapés, afin de leur permettre d'avoir un accès égal aux opportunités ;
- Prendre des mesures précises pour promouvoir l'éducation au delà du primaire et assurer un enseignement approprié de bonne qualité qui prépare les jeunes pour le monde du travail et pour la vie ;
- Fournir aux enfants et aux adolescents vulnérables y compris ceux qui sont handicapés la sécurité sociale, afin de leur assurer la sécurité alimentaire, en vêtements, en logement et en d'autres besoins fondamentaux ;
- Mettre en place des politiques et programmes destinées à encourager et à protéger la santé physique, mentale et spirituelle des jeunes, avec un accent particulier sur le VIH/sida ;
- Mettre en place une infrastructure et des services adéquats dans les zones rurales et urbaines afin que les enfants et les jeunes puissent participer à des activités sportives, d'éducation physique, culturelles, artistiques et récréatives ;
- Améliorer la participation des jeunes au processus de prise de décision et aux forums de discussions démocratiques ;
- Accroître les investissements dans le développement des jeunes et le renforcement de leurs capacités y compris travers la fourniture des ressources suffisantes et durables en vue de la mise en valeur des compétences techniques et professionnelles et pour l'emploi des jeunes.
- Fournir la protection aux enfants dans les situations de conflit, aux orphelins et aux enfants vulnérables et de la rue.

2.2.11 Vieillesse

68. En raison de la jeunesse de la population africaine, le phénomène de son vieillissement passe pratiquement inaperçu. Malgré la pauvreté de plus en plus prononcée et les effets du VIH/sida comme la faible espérance de vie, la majorité des africains vivra probablement plus vieille et de toute évidence plus longtemps que les générations précédentes. Le nombre des personnes âgées du continent a été évalué à un peu plus de 38 millions, (celles âgées de 60 ans et plus), chiffre qui, selon les prévisions, atteindra 212 millions en 2050, soit une multiplication par six en cinq décennies.

69. Les vieux sont généralement reconnus d'être parmi les plus démunis et ne sont pas bien traités par les services publics de santé d'éducation, d'eau et de la sanction. Les vieilles femmes peuvent souffrir d'abus extrême, de la violence, de la dépression, des biens et de la discrimination en vertu de leur âge et du genre. Outre les changements physiques, mentaux et psychologiques habituels liés à l'âge, les personnes âgées en Afrique sont encore plus défavorisées en raison du manque de sécurité sociale pour leurs besoins socioéconomiques quotidiens. Par exemple, les changements liés à l'urbanisation et au développement du continent ont, entre autres, affaibli les formes de relations traditionnelles au sein des colonies de peuplement. Ce qui affecte de plusieurs façons les personnes âgées, notamment la séparation physique des membres de la famille qui, dans les sociétés africaines traditionnelles, prodiguaient les soins primaires et le soutien à ces personnes. En conséquence, certaines personnes âgées en Afrique, dont la plupart vivent en zones rurales, ne reçoivent que des soins et un soutien sporadiques de leur famille. De plus, au moment où elles doivent elles-mêmes être prises en charge, les personnes âgées se retrouvent souvent obligées d'assumer la responsabilité des soins aux enfants, lorsque les jeunes adultes meurent du SIDA ou émigrent. Généralement, en dehors des enfants, les personnes âgées sont le groupe social le plus vulnérable face aux nombreux défis sociaux auxquels l'Afrique se trouve confrontée, en particulier la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la violence, l'insuffisance des services sociaux et les guerres civiles. L'Afrique doit donc redoubler d'efforts pour mettre en place des mécanismes efficaces destinés à prendre en compte les besoins de ses populations âgées.

70. En général le niveau de la collecte des données, de la recherche et de concentration sur le vieillissement en Afrique est faible. L'Afrique doit intensifier ses efforts pour mettre sur pied des mécanismes effectifs pour maintenir les droits et satisfaire les besoins de sa population vieillissante.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Mettre pleinement en œuvre les principes fondamentaux *du Cadre de politique et du Plan d'action sur le vieillissement de 2002* ;
- Mettre en œuvre les autres instruments internationaux qui traitent des questions du vieillissement et des personnes âgées, *les Principes des*

Nations Unies de 1991 pour les personnes âgées, la Déclaration des Nations Unies de 1992 sur le vieillissement et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002 ;

- Promouvoir les droits des personnes âgées et promulguer des lois nationales pour y inclure ces droits ;
- Adopter des politiques et des programmes innovateurs pour inclure la question des personnes âgées dans les ministères et les organisations ;
- Soutenir les personnes âgées grâce à la recherche de solutions efficaces à leurs besoins, à l'aide de programmes spécifiques inclus dans les plans et stratégies nationaux de développement, notamment la protection sociale. ;
- Promouvoir des politiques pour encourager le vieillissement productif et de reconnaître les conditions des personnes âgées comme étant des personnes qui ont des compétences et de l'expertise et également comme des personnes qui fournissent la protection.
- Développer des programmes intergénération qui créent des avantages mutuels pour les jeunes et les personnes âgées.

2.2.12 Invalidité

71. Près de 650 millions de personnes, soit 10% de la population dans le monde sont des handicapées qui selon la Convention des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées et son protocole facultatif sont, entre autres, des personnes qui souffrent d'une déficience physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle à long terme qui, en cas d'interaction avec différents obstacles peut empêcher la pleine et entière participation de ces personnes à la vie de la société au même titre que d'autres ». Près de 80% de ces personnes vivent dans les pays en développement, et une grande majorité dans la pauvreté. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) et la décennie Africaine pour les Personnes handicapées (1999-2009) et ont permis une meilleure prise de conscience sur des problèmes des handicapés et d'accomplir des progrès considérables en matière de prévention des handicaps, l'inclusion des questions d'handicap dans les société et de réhabilitation des personnes handicapées. A cet effet, l'UA a mis sur pied l'Institut Africain de Réadaptation comme une institution spécialisée.

72. Toutefois cette décennie n'a pas eu beaucoup d'impact en Afrique,. Un grand nombre de personnes sur le continent continuent d'être quotidiennement affaiblies par la malnutrition et la maladie, les risques environnementaux, les catastrophes naturelles, les accidents de la route et industriels, les conflits et les guerres civiles et autres déficiences évitables, ainsi que par des maladies et lésions maternelles et périnatales transmissibles. Celles-ci sont la cause d'invalidités, de préjudices et de discrimination. En effet les personnes handicapées restent les plus pauvres des pauvres, les moins éduqués et les moins susceptibles, en tant que partie de la population africaine, d'avoir un

emploi. Elles sont donc, pour la plupart, exclues de la famille, de la communauté et de la vie politique. Par exemple, les stigmates sociaux souvent associés aux handicaps entraînent la marginalisation et l'isolement et conduisent souvent à la mendicité comme unique moyen de survie. Vivre dans la pauvreté avec un handicap en Afrique a également pour conséquence un accès insuffisant aux services de santé, et fréquemment de graves ennuis de santé secondaires qui pourraient facilement être évitées, ainsi qu'une dégradation générale de la qualité de la vie. En outre, les enfants en difficulté et les handicapés courent tout particulièrement le risque de ne pas être scolarisés ou de ne pas progresser parce que leurs difficultés ne sont pas prises en compte. Ils ont donc de mauvais résultats scolaires et un accès limité à l'emploi à l'âge adulte.

73. Il convient de noter que ces inconvénients ne résultent pas tellement des handicaps de la personne et les restrictions au niveau de ses activités, mais plutôt les obstacles environnementaux qui empêchent la personne de réaliser tout son potentiel. Il importe donc de comprendre le phénomène complexe et multidimensionnel qu'est un handicap et de s'efforcer de trouver comment mesurer les différents éléments, d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques. Toutefois, le manque généralisé de sources de données fiables sur les personnes handicapées dans plusieurs pays africains a entravé les efforts déployés par les chercheurs pour prouver la corrélation entre pauvreté, exclusion sociale et invalidité. Les décideurs n'ont donc pas pris conscience de cette forte corrélation dans le domaine du développement. Quant à la dimension liée à l'invalidité dans le cadre du développement social et de la lutte contre la pauvreté elle garde un aspect marginal dans de nombreux pays africains.

74. Il faudrait en conséquence que les interventions ne se concentrent pas seulement au niveau individuel, mais soient également axées sur l'environnement, notamment les environnements physiques, sociaux et législatifs. Par ailleurs, tout comme l'intégration des questions sexospécifiques nécessite que ces éléments soient toujours pris en compte dans tous les aspects de la collecte des données, des politiques et des législations, il conviendrait également de prendre en compte l'invalidité de la même manière. Il faudrait, d'une manière générale, intégrer les personnes handicapées dans tous les programmes de développement afin de les responsabiliser, de leur offrir les mêmes possibilités qu'aux autres et d'accroître leur niveaux de vie. Les questions d'invalidité sont également liées aux droits de l'homme, les questions sociales et du développement

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Evaluer la mise en œuvre effective du *Plan d'action continental pour la décennie africaine des personnes handicapées (1999-2009)* ;
- Assurer la ratification et la mise en œuvre effective par tous les États africains de la *Convention des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées* ;
- Adopter une législation sensible à l'invalidité et des mécanismes et accélérer la mise en œuvre des lois nationales existantes.

- Améliorer la collecte des données et des estimations de la prévalence des invalidités afin de réunir des preuves concrètes de l'impact de la pauvreté sur l'invalidité et vice versa, afin de pouvoir consacrer les ressources disponibles à la lutte contre l'invalidité, dans le cadre du développement social et des efforts de lutte contre la pauvreté ;
- Veiller à inclure effectivement les questions d'invalidité dans tous les secteurs et les programmes gouvernementaux et de la société civile, en tant que moyen de renforcer la participation, l'intégration sociale et la représentation des personnes handicapées à tous les niveaux de la société, y compris dans les processus de prise de décision et de suivi ;
- Investir dans l'accès aux services de santé afin de réduire les maladies transmissibles et de prévenir l'handicap ;
- Veiller à ce que les personnes handicapées aient accès à l'information et aux services d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction, notamment la prévention, la gestion et le traitement du VIH et des MST ;
- Renforcer l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, au moyen d'investissements dans l'éducation accessible et des TCI raisonnables qui prennent en compte les besoins individuels divers ;
- Examiner tous les documents sur les politiques et leurs plans de mise en œuvre afin de déterminer dans quelle mesure ils tiennent compte des différents besoins des personnes handicapées par exemple : l'accès aux bâtiments et au transport ;
- Concevoir une stratégie globale de protection sociale qui assure la fourniture de services appropriés et de prestations de services optimales aux personnes handicapées ;
- Créer des conseils nationaux pour l'invalidité.

2.2.13 *Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes*

Enjeux et défis

75. Depuis l'indépendance, la vie des femmes africaines a énormément changé, tant aux niveaux national que régional. Au plan positif, la plupart des pays ont enregistré une augmentation sensible du nombre des femmes qui ont pu accéder à différents niveaux d'éducation et d'emplois. La participation des femmes aux structures de gouvernance augmente également dans un plus grand nombre de pays. Beaucoup de gouvernements africains ont inscrit l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur constitution, adopté au plan national les instruments internationaux des droits de l'homme, promulgué des législations et des politiques sexospécifiques.

76. Néanmoins, il existe encore en Afrique de nombreux cas d'inégalités entre les hommes et les femmes. Par exemple, alors que les femmes du continent deviennent de plus en plus les principaux soutiens de famille dans une

majorité de ménages et le pivot du développement, en particulier dans le domaine agricole où elles jouent un rôle essentiel dans les activités de production alimentaire, outre leurs travaux domestiques traditionnels, des spécificités culturelles et des tabous continuent d'être à la base de la marginalisation des femmes dans le processus de développement. Ce qui se caractérise, entre autres, par leur accès insuffisant aux ressources dans le domaine de la santé ; leur taux de chômage relativement élevé dans le secteur formel par rapport aux hommes ; ainsi que leur manque d'accès aux facilités de crédit pour des investissements dans des activités génératrices de revenus et des activités indépendantes. Parmi les autres obstacles, on peut citer les différences au niveau du statut juridique et des droits, illustré par les nombreux cas où les femmes n'ont pas les mêmes droits en ce qui concerne le statut personnel, la sécurité, la terre et l'héritage. Elles sont également soumises à des niveaux élevés de violence basée sur le sexe, comme les relations sexuelles non désirées ou forcées, la traite des femmes et des filles, qui entre autres, augmentent, de toute évidence, les risques pour les femmes de contracter le VIH. La mutilation génitale des femmes, les mariages précoces et le mariage forcé de veuves compromettent sérieusement l'intégrité physique et les droits humains des femmes et des filles et donc, doivent être éliminés.

STRATÉGIES RECOMMANDÉES

- Mettre en œuvre la *Plateforme d'action de Dakar* de 1994 et le *Programme d'action africain* de 1999 destiné à accélérer la mise en œuvre des *Programmes d'action de Dakar et de Beijing pour la promotion de la femme*. La *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre la Femme (CEDAW)*, le *Plan d'Action de la CIPD*, le *Protocol à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des femmes en Afrique*, la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre l'homme et la femme* ;
- Renforcer le mécanisme au niveau national et régional et assurer des prévisions budgétaires adéquats, du suivi et l'établissement régulier de l'Index africain sur le Genre et le Développement ;
- Examiner, amender et promulguer des lois et des politiques qui garantissent aux femmes et aux hommes un accès égal à l'emploi salarié et la sécurité sociale dans tous les secteurs de l'économie, conformément au Plan d'action de Ouagadougou sur l'Emploi et la Réduction de la pauvreté et aux conventions du BIT et le programme du travail décent ;
- Créer un environnement propice pour encourager les femmes à prendre part à des activités non traditionnelles dans le secteur productif grâce au renforcement des programmes et des instituts de formation qui peuvent les doter des compétences et des ressources nécessaires ;
- Promulguer et appliquer les lois qui interdisent toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment le viol, que la violence ait eu lieu dans un lieu public ou privé ;
- Adopter toutes autres mesures législatives, administratives, sociales et économiques, le cas échéant, pour garantir la prévention, la punition et l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ;

- Améliorer et harmoniser les politiques et les législations relatives au droit des femmes à propriété et à la terre, avec une attention spéciale pour les femmes affectées par les conflits armés et d'autres formes de violence ;
- Promouvoir le renforcement des pouvoirs économiques des femmes au moyen des occasions d'entrepreneuriat.

2.2.14 Culture

77. La culture, dans sa riche diversité, a une valeur intrinsèque pour le développement, ainsi que pour la cohésion et la paix sociales. La diversité culturelle est l'un des fondements du développement, non seulement en termes de croissance économique, mais également en tant que moyen de mener une vie intellectuelle, émotionnelle, morale et spirituelle plus gratifiante. Comme l'indique le rapport de la première session de la Conférence des Ministres africains de la culture, celle-ci peut contribuer à rassembler ce que la politique a séparé, et elle peut également accélérer et consolider le processus de restructuration dans le domaine économique. Ainsi donc, la diversité culturelle est un atout indispensable pour la lutte contre la pauvreté et pour parvenir au développement durable. À cet effet, il est indispensable de protéger et d'utiliser à bon escient les connaissances indigènes qui représentent une dimension majeure de la culture africaine, et de faire partager ces connaissances par l'ensemble des populations du continent.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- La mise en œuvre de la *Charte culturelle de l'Afrique* de 1976 et la Charte pour la Renaissance culturelle africaine ;
- Mettre en œuvre et faire rapport sur l'avancement du *Plan d'action de Nairobi sur les industries culturelles et créatives en Afrique* et la *Déclaration d'Alger sur l'Harmonisation et la coordination des politiques et des programmes culturels* ;
- Conformément aux principes du NEPAD, accorder une attention toute particulière à la protection et au développement des connaissances indigènes, notamment l'alphabétisation basée sur la tradition, les œuvres artistiques et scientifiques, les inventions, les découvertes scientifiques, les concepts, les marques, les appellations et les symboles, les informations non communiquées et toutes les autres innovations et créations basées sur la tradition, qui sont le fruit de l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire ou artistique ;
- Mettre pleinement en œuvre les droits culturels tels que définis à l'article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, aux articles 13 et 15 de la *Clause internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels*, ainsi que dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* de l'UNESCO ;
- Protéger les droits des groupes indigènes marginalisés et des minorités à sauvegarder leur gagne pain, leur culture et leur mode de vie;

- *Plaider contre les pratiques traditionnelles néfastes comme la mutilation génitale des femmes, les mariages d'enfants qui conduisent à la fistula, le vol du bétail et autres qui peuvent exacerber les conflits ou réduire les droits et la dignité de l'homme.*
- *Développer et attribuer un brevet d'invention aux produits culturels pour stimuler le développement économique, créer des chances d'emploi et promouvoir l'héritage culturel des états membres de l'UA. Promouvoir la participation des individus et des institutions culturelles dans les manifestations et les programmes culturels panafricains.*

2.2.15 Développement des zones urbaines

78. L'Afrique demeure essentiellement rurale et agricole, étant donné que près de 62% de toute la population du continent vit en dehors des villes. Cependant, la génération précédente a connu une urbanisation très rapide. Plus de 38% de la population actuelle du continent réside en zone urbaine (estimations de 2005), alors que ce pourcentage n'était que de 30% en 1985 et de 23% en 1970. Alors qu'en 1970, il n'y avait que deux villes dont le nombre d'habitants était supérieur à 500.000, en 2005 37 villes africaines ont plus d'un million d'habitants. Si la tendance actuelle se poursuit, 48 et 53% de la population africaine vivra en zone urbaine en 2025 et 2030 respectivement.

79. Cette augmentation rapide de la population urbaine est due à des facteurs comme les possibilités de nouveaux emplois, l'accès aux services de santé, l'éducation, et un attrait généralisé pour la vie en zone urbaine. Mais nombre de migrants vers les zones urbaines se sont toutefois aperçus qu'ils n'ont pas eu beaucoup plus de chance depuis leur réinstallation. Le chômage et le sous-emploi sévissent donc dans toutes les grandes villes africaines. En outre, sans logements appropriés, l'accroissement rapide de la population a donné lieu à des habitations et des infrastructures défectueuses et surpeuplées dans des bidonvilles. En Afrique, les autorités municipales devraient ainsi s'attendre, dans le proche avenir, à des problèmes d'établissements non planifiés, à un accès insuffisant aux services sociaux, au surpeuplement, à une pollution atmosphérique et des ressources en eau, l'abus de drogue et une criminalité de plus en plus prononcée dans les villes et zones urbaines. À moins que les gouvernements africains et les décideurs n'adoptent des méthodes plus dynamiques et incitatives pour résoudre cette croissance rapide des zones urbaines.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Redoubler d'effort pour trouver des solutions aux principales causes des migrations des zones rurales vers les zones urbaines ;
- Élaborer un plan de développement et d'entretien systématiques des villes afin de trouver des solutions aux grandes concentrations de populations dans les grandes villes ;

- Mettre en place des politiques en vue de stopper la prolifération des établissements informels, des bidonvilles et des zones périurbaines, et de gérer efficacement les établissements urbains ;
- Établir des partenariats avec les habitants des zones urbaines en vue de faciliter leur participation dans l'amélioration de leur environnement ;
- Intégrer la planification des établissements de populations et humains dans les plans en cours et futurs de développement national ;
- Augmenter le nombre des logements appropriés disponibles, à des prix abordables pour tous, l'eau potable et l'assainissement, conformément à la Stratégie mondiale du logement de 2000 ;
- Faciliter l'accès des familles au logement, grâce à des systèmes de micro-crédit ;
- Evaluer et élargir le Programme de Cités durables du NEPAD pour y inclure davantage des villes africaines.

2.2.16 Viabilité de l'environnement

Enjeux et défis

80. L'Afrique est confrontée au problème récurrent, à savoir, garantir un environnement viable et à préserver l'habitat naturel pour les générations futures. Même si de nombreux pays du continent ont fait des efforts et réaliser des progrès dans la protection de l'environnement, le mode de subsistance des populations rurales pauvres n'a fait qu'accentuer la dégradation de l'environnement. Les terres recouvertes par les forêts et celles qui sont protégées dans le but de maintenir la biodiversité reculent inexorablement. Cette situation a été aggravée par les forts taux démographiques, qui ont poussé les populations à empiéter sur les terres marginales, notamment les zones humides et les forêts, qu'elles coupent pour en faire du bois de feu. La situation est exacerbée par une réglementation sur l'environnement laxiste ou inexistante qui pourrait encourager les établissements spontanés, les activités industrielles peu favorables à l'environnement et la destruction des bassins hydrographiques. Le problème qui se pose est de savoir comment protéger l'environnement, comment faire en sorte que les taux de croissance démographique soient conformes à la capacité de peuplement des terres, comment améliorer la gestion des ressources en eau et comment éviter la déforestation. Toutefois, l'Afrique devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour l'adaptation au changement climatique et aux effets pervers de la migration et veiller à protection de l'environnement et à la sauvegarde des générations futures.

81. De nombreux pays africains ont pris des mesures louables pour fournir de l'eau potable et assurer une bonne hygiène à leurs populations. Mais il reste beaucoup à faire. Par exemple, en 2005, seule 45% de la population des zones rurales avait accès à des sources d'eau améliorées, alors qu'en zones urbaines, le chiffre correspondant était de 82%, ce qui prouve qu'il existe une grande différence entre zones rurales et urbaines. Il est d'autant plus urgent de trouver une solution au problème de l'accès à l'eau potable et à la différence entre les

zones rurales et urbaines que des maladies d'origine hydrique comme la dysenterie, la diarrhée, le choléra, le paludisme et d'autres sont disséminées par une mauvaise qualité de l'eau et une mauvaise hygiène.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Promulguer et, ou examiner les législations sur l'environnement et veiller à la mise en œuvre des instruments et protocoles existants ;
- Formuler, mettre en œuvre et faire respecter une utilisation appropriée des terres et des politiques environnementales ;
- Encourager la coopération aux niveaux individuel, local, régional et international en vue de la protection, la réhabilitation et l'utilisation durable de l'environnement ;
- Encourager la recherche et l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du bois de feu en tant que principal source d'énergie des ménages ;
- Encourager l'éducation dans le domaine de l'environnement par des canaux formels et informels ;
- Mettre en place des mesures législatives et réglementaires en vue de contrôler la gestion et l'évacuation sans danger des déchets agricoles, industriel et autres ;
- Renforcer la surveillance de l'environnement et des systèmes de réaction rapide, les systèmes d'alerte rapide et les capacités de prévention des catastrophes ;
- Intégrer les questions liées au changement climatique et à la réduction des risques liés aux catastrophes dans les plans de développement national ;
- Concevoir des mécanismes de réhabilitation et, ou de remise en état des zones très dégradées ;
- Assurer la mise en œuvre effective des principaux aspects de la *Convention des Nations Unies sur les droits économiques, culturels et sociaux, qui, entre autres, recommande à tous ses signataires de veiller à ce que l'ensemble de leurs ressortissants aient facilement accès à l'eau potable et aux services d'hygiène.*

2.2.17 L'impact de la mondialisation et de la libéralisation du commerce en Afrique

82. La mondialisation est devenue un sujet brûlant et controversé. La relation d'interdépendance entre la technologie, la politique et le commerce ouvre une nouvelle donne sur les relations qu'entretiennent les nations et les peuples avec, entre autres conséquences, l'atteinte des sensibilités culturelles et la création de nouvelles formes de frustration et d'aliénation. Pour la plupart des anti mondialistes, ce phénomène ne signifie rien d'autre que la libération des puissances commerciales, la réduction du rôle de l'Etat, l'amplification des injustices persistantes et l'intensification de l'exploitation, de la pauvreté et des

inégalités à l'échelle planétaire. Il convient également de relever que la mondialisation a favorisé l'éclosion de tendances foncièrement contradictoires. D'une part, la libéralisation du commerce et l'ouverture des marchés qui constituent les bases de la gestion publique et des relations économiques internationales, et d'autre part, l'ère du régionalisme compétitif dans lequel le monde s'engage, et où de nouvelles communautés régionales puissantes cherchent à protéger leurs secteurs économiques de la concurrence des pays en développement, à maintenir d'importantes subventions et à adopter une attitude protectionniste contre l'immigration et l'exportation des produits provenant des pays en développement.

83. Contrairement aux idées reçues, les marchés de l'Afrique jouissent d'une bonne intégration dans le processus de mondialisation et les activités de commerce. Cependant, la participation effective du continent, et plus précisément de l'Afrique subsaharienne, est limitée par la faible démographie et l'instabilité de ses pays. Les statistiques suivantes en apportent la preuve : 15 pays sont sans littoral, les voies de communication et les moyens de transport restent encore rudimentaires sur l'ensemble du continent, cinq Etats seulement comptent plus de 30 millions d'habitants, tandis que huit pays ont une population de moins d'un million d'habitants et 14, entre un et quatre millions. Ces chiffres mènent à deux conclusions : les marchés nationaux des 53 Etats africains sont très petits pour susciter un investissement substantiel de capitaux et ils sont trop morcelés pour constituer des économies d'échelle suffisamment importantes pour assurer leur compétitivité dans l'économie mondiale. A titre d'exemple, en l'an 2000, l'Afrique subsaharienne représentait seulement 2% environ du commerce international et du PIB mondial. Pourtant, pris comme une seule zone économique, le continent africain a un potentiel de marché de plus de 900 millions de personnes et est doté de ressources naturelles dont la richesse et la diversité sont uniques et inégalées par quelque autre continent.

84. Dans un tel contexte, l'intégration régionale reste le meilleur moyen de faire face aux défis de la mondialisation et de la libéralisation. En effet, l'intégration économique implique la mise en oeuvre d'un ensemble de politiques et de mesures par un groupe de pays, afin de créer un espace économique régional plus élaboré que le cadre économique national.

85. La création d'un espace économique régional intégré présente ainsi de nombreux avantages pour les pays impliqués : (1) L'intégration économique régionale permet une meilleure exploitation des ressources naturelles et humaines et offre des possibilités de spécialisation selon la variété des atouts; 2) Les chances d'instaurer des économies d'échelle sont plus grandes dans un marché régional que dans un marché national ; 3) L'intégration économique peut assurer une productivité accrue, une compétitivité croissante de l'économie mondiale, une croissance et un redressement des économies ainsi intégrées, qui profiteront des économies d'échelle.

86. Toutefois, ce processus économique et commercial comporte les conséquences sociales tels que : a) perte d'emploi et le manque de création d'emploi ; b) l'érosion du pouvoir d'achat sur le plan national ; c) la diminution éventuelle des normes professionnelles et sociales ; d) l'impact variable sur les prix des denrées alimentaires et des biens de première nécessité. Bien que l'intégration économique soit essentielle, elle ne saurait répondre aux défis de l'Afrique en matière de développement sans la prise en compte de l'intégration sociale. De ce fait, les Ministres en charge du développement social doivent s'impliquer dans le processus de négociations commerciales régionales avec l'UE et les autres partenaires commerciaux afin de s'assurer que ces conséquences sociales liées au commerce régional sont réglés lors du processus de négociations. Il importe alors, d'élaborer au même moment, les politiques sociales, régionales et continentales.

87. Ces politiques placées sous l'égide de l'UA et des Communautés économiques régionales peuvent appuyer le processus de l'intégration socio-économique grâce au renforcement du rendement de la main-d'œuvre africaine, au maintien de la cohésion sociale régionale et de la paix et à l'intégration de marchés régionaux de l'emploi, par le biais de l'assurance des droits à la sécurité sociale et aux avantages. Les politiques sociales régionales peuvent aussi profiter des économies d'échelle en favorisant les investissements transfrontaliers et le partage de ressources en spécialistes de la santé et de l'éducation au niveau régional.

88. Au fait, l'adoption du Traité d'Abuja, la Déclaration de Syrte et l'Acte constitutif de l'Union africaine reflètent l'importance considérable que les dirigeants africains accordent à l'intégration régionale considérée comme une stratégie qui permettra de relever le défi lié au développement au cours de 21^{ème} siècle. L'adoption du Cadre de politique sociale par l'UA, et la Déclaration pour une politique sociale régionale africaine par la SADC en sont les preuves.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Pourvoir une sécurité sociale de base, retenir les travailleurs pour les secteurs qui connaissent la croissance et améliorer l'accès aux qualifications et aux compétences répondant aux besoins du marché et aux crédits pour les entrepreneurs afin qu'ils puissent faire efficacement face aux défis liés à la mondialisation;
- Consolider la coopération transfrontalière intergouvernementale au niveau des secteurs d'investissement et des programmes relevant des domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du logement et des biens ;
- Elargir la coopération transfrontalière intergouvernementale sur les politiques qui apportent des solutions aux préoccupations sociales et aux problèmes sociaux tels que la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces politiques doivent

promouvoir la justice sociale, l'équité, la solidarité sociale et l'intégration sociale au niveau de la région (notamment la création de fonds social régional ou du fonds pour la gestion de sinistres au niveau régional, l'élaboration des législations régionales régissant les marchés de l'emploi, les prestations, les services de santé et de l'éducation) ;

- Les Etats membres doivent renforcer la coopération pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales (tels que l'élaboration de Chartes sous-régionales des droits de l'homme et des droits sociaux et des observatoires régionaux pour suivre le progrès) ;

2.2.18 Bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et le respect de la loi

89. La bonne gouvernance constitue l'élément primordial de la démocratie et le respect de la loi tel que préconisé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance ainsi que dans la Charte sur la lutte contre la corruption. Outre les autres instruments internationaux, les dirigeants de par le monde, ont reconnu la corruption comme étant le plus grand l'obstacle unique au développement mondial. La corruption et les pratiques non démocratiques réduit le capital social et humain du continent, étant donné qu'elles peuvent forcer les citoyens compétents à fuir le pays. Un tel phénomène entrave le développement. Les pratiques non démocratiques contribuent à la perception de l'Afrique comme un continent où le respect de la loi n'existe pas.

90. La corruption contribue de manière considérable à la distribution inégale des avantages générés par le développement et la croissance. Pire, la corruption et les crimes y afférents détruisent le rapport de confiance entre les peuple et l'Etat entravant ainsi le processus démocratique. Outre les pertes directes de ressources nationales dues à la corruption, ce phénomène peut également réduire les revenus fondamentaux générés par les impôts.

91. La lutte contre la criminalité, le renforcement des capacités administratives et juridiques dans les pays africains, la promotion de la bonne gouvernance et le respect de la loi créent des conditions propices à un développement durable.

STRATÉGIES PRIORITAIRES RECOMMANDÉES

- Encourager tous les Etats membre de l'UA à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, à signer et ratifier la Charte sur la démocratie, les élections et la gouvernance ; à signer et ratifier les conventions des Nations Unies contre le trafic des armes légères, des drogues, des êtres humains, la corruption, le blanchissement d'argent et les crimes organisés ;
- Les CER doivent faire, de la lutte contre les crimes transfrontaliers organisés, de l'harmonisation de la législation, une priorité dans le cadre de l'extradition et de l'assistance juridique mutuelle ;

2.2.19 Autres questions dignes d'intérêt

Abus de drogue et des stupéfiants et la prévention de crimes

92. L'abus de drogue, la criminalité et la corruption nuisent aux efforts de développement entrepris par un grand nombre de pays africains. L'utilisation et le trafic de drogues illicites, d'armes et la traite des personnes peuvent sérieusement nuire à la santé et au bien-être des populations, et saper les bases culturelles, politiques et économiques de la société. Par exemple, les fonds provenant du trafic des drogues peuvent non seulement fausser les économies des pays africains, mais également renforcer la capacité des criminels et organismes transnationaux à infiltrer et à contaminer les structures des activités commerciales et financières légales des gouvernements ainsi que les sociétés à tous les niveaux. De même, la criminalité et la corruption, au sens le plus large, freinent le développement socioéconomique de l'Afrique en détruisant le capital social et humain, en faisant fuir les affaires et les investissements et d'une façon générale en sapant la capacité des États à promouvoir le développement. En outre, on ne saurait trop insister sur les effets négatifs de l'abus et du trafic de drogues sur la société en général, et sur les jeunes en particulier. Ainsi donc, à moins de trouver des solutions efficaces à ces activités criminelles, les efforts déployés pour parvenir à un développement social durable en Afrique seront fortement entravés.

PRIORITES STRATEGIQUES A PRIVILEGIER

- Evaluer la mise en œuvre du Plan d'action 2002-2006 pour la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants en Afrique ; s'assurer du respect des engagements pris dans le Plan d'action.
- Renforcer la mise en œuvre effective du Plan d'action de l'Union africaine pour la lutte contre les produits dopant et la prévention du crime (2007-2012) ; intensifier les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'action de l'Union africaine.
- Renforcer les partenariats aux niveaux local, national, régional et international afin d'éradiquer la demande, la fourniture et le trafic de stupéfiants, ainsi que la participation des jeunes à ces activités ;
- Soutenir et encourager l'éducation, les mesures préventives et l'action collective, afin de limiter la criminalité, la corruption ainsi que la fourniture et la demande des produits illicites ;
- Encourager et soutenir les activités sportives et autres activités récréatives chez les enfants et les jeunes, afin de les détourner de la criminalité et de la drogue ;

- Consolider ou renforcer les différentes institutions de maintien de l'ordre, afin de combattre la production illicite, la fourniture, la demande, le trafic et la distribution des stupéfiants.

Le sport

93. Le sport est une activité susceptible de résoudre bon nombre de fléaux sociaux causés, d'une manière générale, par l'exclusion sociale. Il s'agit notamment des problèmes liés à la santé précaire, au taux élevé de la criminalité, à l'abus de stupéfiants, à la délinquance juvénile, aux performances scolaires insatisfaisantes, à l'absence de cohésion sociale et d'identité collective. Le sport peut également constituer un instrument puissant pour le renforcement des relations et des liens sociaux, la promotion des idéaux de paix, de la solidarité, de justice. De plus, conformément à la déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union africaine, instituant l'an 2007 comme « Année internationale du football africain », le sport peut également soutenir les campagnes de prévention contre le VIH/SIDA, et contre d'autres fléaux dont souffre la jeunesse africaine. Il est par conséquent impératif pour l'Afrique d'adopter des stratégies susceptibles de faire du sport le moteur de la paix et du développement social.

PRIORITES STRATEGIQUES A PRIVILEGIER

- Mettre en œuvre le Cadre du développement durable du Sport en Afrique, y compris l'harmonisation et la libre circulation des sportifs et l'amélioration des conditions de prestations de tous les sportifs ;
 - Mener des études de faisabilité en vue de la création et/ou de la promotion des écoles de sport ;
 - Evaluer l'état des sports en Afrique afin d'élaborer un plan d'action visant à promouvoir l'application commerciale de tous les codes sportifs.
 - Renforcer les réseaux de soutien scientifique et technologique en faveur de tous les codes sportifs ;
-
- Promouvoir le Sport pour le développement, la paix et l'intégration ;
 - Promouvoir la participation des femmes dans le Sport, grâce à l'octroi de primes d'encouragement et d'opportunités
 - Soutenir les Jeux africains afin de promouvoir l'intégration

Conflits civils et situations de conflits

94. Le continent africain a été le théâtre de nombreux conflits plus ou moins sérieux, dont les conséquences sont néfastes pour le continent. Au nombre des principales causes de conflit en Afrique figurent : la prolifération d'armes légères ; les catastrophes naturelles ou anthropiques telles que la sécheresse, la déforestation, la famine et le réchauffement planétaire, qui entraînent inévitablement la rareté des ressources et, parfois, occasionnent des conflits entre communautés ou pays voisins ; l'échec de certains Etats dans la formation d'un gouvernement d'unité nationale et dans la constitution d'une nation ; la supériorité ethnique ; les croyances et tendances religieuses ; l'inégale répartition des richesses nationales ou le pillage de ces ressources par une minorité au pouvoir ; la concurrence relative aux investissements et aux marchés. Tous ces conflits ont contribué à l'instabilité sociale, politique et économique du continent, au déplacement massif des populations, à la fuite des réfugiés, des enfants soldats à la destruction des infrastructures de santé primaire, à la crise économique, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Il convient de noter, toutefois, que l'Afrique s'achemine, bien que lentement, vers la stabilité politique. En effet, un nombre croissant de pays, ont résolu, ou sont en cours de résolution de leurs conflits ; ou du moins, ne connaissent pas la guerre civile. Qu'à cela ne tienne, elle a eu des conséquences destructrices. Par conséquent, à moins d'en finir avec les conflits actuels et de reconstruire les sociétés frappées du fléau de la guerre, l'Afrique ne pourra pas se développer, car en l'absence de paix, il n'y a pas de développement durable possible.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES A PRIVILEGIER

- Créer et renforcer les mécanismes de prévention et de résolution, en temps opportun, des conflits civils et internationaux ;
- Promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie, l'Etat de droit, l'obligation de rendre compte, la transparence, la justice sociale, ainsi que la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des chances ;
- Assurer la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des enfants en situation de conflit ;
- Mettre en œuvre la politique relative à la reconstruction post-conflit, y compris la réintégration des populations et la mise en état des infrastructures dans les pays post-conflit ;

La dette extérieure

95. Plus que toutes les autres régions en développement du monde, l'Afrique a été sérieusement affectée par le problème de la dette extérieure. Malgré les nombreuses approches adoptées afin d'y apporter une solution durable, le problème de la dette de l'Afrique s'est davantage compliqué au cours des dernières années et semble avoir pris une allure de crise. Un montant considérable des ressources disponibles est consacré au service de la dette, au

détriment des infrastructures et des services sociaux, piliers du développement durable. Les ressources ainsi utilisées à d'autres fins ont conduit à la réduction des importations de certains produits essentiels et à l'aggravation de la pauvreté, avec des conséquences sérieuses sur les conflits sociaux et l'instabilité politique.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES A PRIVILEGIER

- Mettre en œuvre les recommandations proposées au terme de la réunion du groupe d'experts de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en 2003 au Sénégal, avec pour objectif de trouver des solutions pratiques au problème de la dette extérieure de l'Afrique. La réunion a proposé, entre autres, les recommandations suivantes :
 - Chaque pays africain doit s'atteler au renforcement et à la consolidation de la bonne gouvernance et de la gestion saine de l'économie, préalables incontournables à la résolution durable du problème de la dette en Afrique.
 - Une attention particulière doit être accordée aux détails légaux relatifs à la contraction de la dette, notamment l'identification de la partie contractante la plus bénéfique à la dette du gouvernement, la répartition équitable des pertes enregistrées au compte de la dette commerciale privée de l'Etat, l'invalidation des contrats pour cause de corruption, l'invalidation des contrats à la suite d'une mauvaise appréciation de l'efficacité des procédures d'arbitrage. Le rôle de ces étapes pourrait être déterminant dans le renforcement de la transparence et de la responsabilité des parties contractantes et partant, dans la réduction du poids de la dette.
- S'associer aux institutions de crédit afin de mettre en œuvre les divers engagements d'assistance qu'elles ont récemment ratifiés. Au premier rang de ces engagements figurent le *Consensus de Monterrey* de 2002, la *Déclaration de Rome sur l'harmonisation des activités de crédit en vue d'une meilleure assistance* et la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (2005).

3.0 Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

3.1 Introduction

L'avenir du développement social en Afrique dépendra, entre autres, de la manière dont les États membre de l'Union africaine seront en mesure d'adopter et de mettre en œuvre, de manière efficace, les recommandations majeures du présent cadre de politique sociale (CPS). Il importe par conséquent que la mise en œuvre et l'impact du cadre soient suivis et évalués de manière appropriée. Pour ce faire, un engagement et une coordination solides sont nécessaires aux niveaux national, régional et continental. Les rôles et les responsabilités majeurs des différentes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CPS sont soulignés ci-après.

3.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes

3.2.1 États membres de l'Union africaine

- (a) Se servir du CPS comme cadre majeur d'orientation en vue de développer, là où elles n'existent pas, des politiques sociales nationales détaillées qui définissent clairement les objectifs, les étapes importantes, les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes, ainsi que la manière dont les ressources seront mobilisées.
- (b) Là où les politiques sociales nationales existent, il convient de les harmoniser avec le CPS et de développer des plans opérationnels au niveau des pays.
- (c) Adopter une approche de développement social auprès des ministères clefs et renforcer la capacité des ministères et de leurs départements d'entreprendre et de mettre en œuvre des initiatives de développement social conformément aux principes basés sur les droits de l'homme.
- (d) Utiliser les budgets nationaux comme ressources principales de financement du développement social à moyen terme. Il convient par conséquent de sensibiliser les ministères des finances à cet effet.
- (e) S'assurer que les agences nationales des statistiques collectent des données appropriées et précises pour servir à la planification du développement social basée sur des faits.

- (f) Renforcer et appuyer la recherche sociale et partager les meilleures pratiques et modèles sociaux avec d'autres pays africains.
- (g) Créer au niveau national un mécanisme de coopération en matière de développement social afin de promouvoir la coordination intersectorielle et la mise en œuvre effective du Cadre de politique sociale et les politiques sociales ;
- (h) Préparer et soumettre des rapports d'activité biennaux sur l'adoption et la mise en œuvre des recommandations relatives au présent CPS à la Commission de l'Union africaine.

3.2.2 Les Communautés économiques régionales (CER)

- (a) Créer un mécanisme de coopération régionale pour promouvoir le suivi, le contrôle, l'évaluation et des comptes-rendus à propos de la mise en œuvre du Cadre de politique sociale et de toutes les questions sociales régionales ;
- (b) Créer, là où il n'existent pas, des bureaux de développement social en vue de disséminer et de populariser le Cadre de développement social et les programmes de politique sociale dans la région.
- (c) Travailler en étroite collaboration avec les États membres et d'autres parties prenantes en vue d'adopter et de mettre en œuvre les recommandations majeures du CPS.
- (d) Tirer partie de la mobilisation de ressources pour satisfaire les autres besoins identifiés par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre des principales recommandations du CPS.
- (e) Collaborer et échanger des informations avec la Commission de l'Union africaine sur tous les points liés aux questions et aux politiques sociales dans la région
- (f) Elaborer un processus d'apprentissage des meilleures pratiques et des mécanismes transfrontaliers dans le secteur de la politique sociale.

3.2.3 La Commission de l'Union africaine

- (a) Créer un mécanisme interdépartemental pour la coordination et la promotion du Cadre de développement et des autres programmes;

- (b) Promouvoir et diffuser le CPS autant que possible ;
- (c) Sensibiliser les pays africains, la communauté internationale de donateurs et les organisations non gouvernementales à la nécessité d'adopter le CPS et de mettre en œuvre les stratégies recommandées.
- (d) Être en liaison avec les gouvernements des États membres afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations sur le CPS.
- (e) Recevoir les rapports biennaux des États membres de l'UA. Examiner les rapports et évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations majeures du CPS, y compris les facteurs et les problèmes qui contribuent au processus de mise en œuvre ou qui l'entravent. Collaborer avec les États membres en vue de trouver des solutions dans des domaines où des contraintes et des problèmes sont rencontrés.
- (f) Produire un rapport sur le développement social en Afrique tous les deux ans, en mettant l'accent sur les problèmes et défis qui prévalent.
- (g) Préparer un rapport complet d'évaluation sur la mise en œuvre du CPS tous les cinq ans
- (h) Coopérer avec d'autres organisations nationales, continentales et internationales en charge du développement social en vue de bénéficier de leurs ressources et de leur appui ;
- (i) Veiller à la participation des ONG, des organisations de la société civile, continentales et régionales, y compris les organes des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Cadre des politiques sociales ;

3.2.4 D'autres organes de l'Union africaine (exemple : la Commission des droits de l'homme et des peuples de l'Union africaine, le Parlement panafricain et la Cour africaine de justice)

- (a) Accorder une haute priorité au CPS dans leurs ordres du jour et jouer un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations majeures.
- (b) Intégrer les questions de développement social dans leurs programmes spécifiques.
- (c) Travailler en collaboration avec le Département des Affaires sociales dans le cadre des activités de développement social.

3.2.5 Institutions des Nations Unies et les partenaires au développement

- (a) Fournir l'assistance technique et financière aux gouvernements dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du CPS.
- (b) Assurer un appui coordonné visant à renforcer les capacités de la Commission de l'UA et les CER afin de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre du Cadre des politiques sociales ;
- (c) Accorder une haute priorité au financement des diverses composantes du CPS en vue de réaliser les objectifs du développement social.
- (d) Travailler en collaboration avec la Commission de l'UA et ses États membres en vue de promouvoir, diffuser et mettre en oeuvre la CPS.

3.2.6 Société civile

- (a) Jouer un rôle de promoteur actif dans le cadre de campagne de sensibilisation sur le Cadre de politique sociale et de sa mise en oeuvre ;
- (b) Entreprendre des analyses indépendantes du progrès réalisé et des expériences tout en fournissant les informations appropriées et actuelles aux États membres dans le cadre de la soumission à la Commission de l'UA ;
- (c) Travailler en collaboration avec la Commission de l'UA et ses États membres en vue de promouvoir, diffuser et mettre en oeuvre le CPS
- (d) Organiser des discussions communautaires sur le Cadre de politique sociale et informer régulièrement les gouvernements des perspectives et préoccupations des communautés.

3.3 *Voie à suivre*

- (a) Le développement social est une question interdépendante. Les États membres devraient renforcer les capacités des divers ministères pour mettre en oeuvre les recommandations du CPS ;
- (b) Les États membres devraient intégrer les recommandations faites sur diverses questions ainsi que sur les questions émergentes dans leurs plans stratégiques nationaux.

- (c) Les États membres devraient travailler avec les diverses parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de la politique à mener, de la mobilisation de fonds et de l'élaboration des projets pour la mise en œuvre du CPS.
- (d) Les États membres devraient fournir le budget nécessaire pour le développement social

Annexe A : Instruments régionaux et internationaux sur le développement social.

Les listes actuelles indiquent les diverses résolutions, décisions, plans, programmes, chartes et stratégies au niveau continental et international que les pays africains et les différents organes de l'Union africaine ont adoptés au cours des trois dernières années pour trouver une solution aux nombreux problèmes sociaux de notre continent. C'est également sur ces instruments que reposent dans une large mesure le projet de cadre de politique sociale. Il convient de souligner cependant que ces listes ne sont pas exhaustives mais servent tout simplement à illustrer à quel point l'Afrique a décidé de placer au centre de ses préoccupations premières la recherche d'une solution aux problèmes sociaux pour la réalisation du développement durable.

A1 : Déclarations, Stratégies, Objectifs, Programmes et Plans Adoptés au niveau Continental :

- La Vision et la Mission de l'Union Africaine, 2004.
- L'Acte constitutif de l'Union Africaine, 2000.
- La Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Développement social de Tunis, 1994.
- La position africaine commune sur le Développement humain et social en Afrique, 1994.
- Le Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC), 1991.
- La Charte africaine pour l'Action sociale, 1989.
- Le Plan d'Action de Lagos pour le Développement économique de l'Afrique (1980-2000).
- La Déclaration d'engagement de Monrovia, Juillet 1979.
- La Charte de l'OUA, mai 1963.

Questions de Population et de Développement

- La Relance du développement économique et social de l'Afrique : L'Agenda pour l'Action du Caire, 1995.
- La Déclaration de Dakar/Ngor sur la Population, la Famille et le Développement durable, adoptée par la Troisième Conférence de la Population en Afrique, en décembre 1992 et par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juin 1993.
- Le Programme d'action de Kilimandjaro, 1986.
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981.

Main-d'œuvre et Emploi

- La Déclaration de Ouagadougou sur l'Emploi et la Réduction de la pauvreté en Afrique, 2004.
- La Déclaration sur la Crise de l'emploi en Afrique, 1991.

Santé

- La Stratégie de l'Afrique en matière de santé, 2007-2015.
- Le Plan d'Action sur la Prévention de la violence en Afrique, 2007.
- Le Plan d'Action de Maputo sur les droits et la Santé en matière de sexualité et de reproduction, 2006.
- Le cadre de stratégie continental sur les droits et la Santé en matière de sexualité et de reproduction, 2005.
- Le Plan d'Action de Maputo sur les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction, 2006.

- Cadre stratégique continental sur les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction, 2005.
- La Déclaration de Bamako de l'OUA « Vision 2010 » sur la Réduction de la mortalité maternelle et ----natale, 2001.
- L'Initiative de Bamako de l'OUA sur la survie, le Développement et la Vaccination Universelle en Afrique et sur le Programme de Médicaments essentiels pour les enfants et leurs mères, 1989.
- La Déclaration sur la Santé en tant que fondement du Développement, 1987.

VIH/SIDA, Tuberculose, Paludisme et Autres maladies infectieuses connexes

- La Déclaration de Maputo sur le Paludisme, le VIH/SIDA, la Tuberculose et Autres maladies infectieuses connexes, 2003.
- La Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et Autres maladies infectieuses connexes (ORID), 2001.
- La Déclaration d'Abuja sur le slogan « Débarrassez l'Afrique du Paludisme (RBM) » en Afrique, 2000.

Migration

- La Position africaine commune sur la Migration et le Développement, 2006.
- Le Cadre stratégique pour la Migration en Afrique, 2006.
- Le Plan d'Action de Ouagadougou sur la lutte contre le Trafic d'Etres Humains, notamment les Femmes et les Enfants, 2006.

Education

- Le Plan d'Action sur la Deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015).

Agriculture, Alimentation et Nutrition

- Stratégie régionale pour la Nutrition en Afrique : 2005-2015
- Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique, 2002.
- Stratégie régionale pour la Nutrition en Afrique (1993-2003)

La Famille

- Le Plan d'Action sur la Famille en Afrique, 2004

Enfants, Adolescents et Jeunes

- L'Appel à une Action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'Action-l'Afrique, un continent digne des Enfants, 2008
- La Charte africaine de la Jeunesse, 2008.
- La Déclaration de Kigali sur les Enfants et la Prévention du VIH/SIDA, 2001.
- La Déclaration et le Plan d'Action du Caire sur les Enfants, 2001.
- La Déclaration de Tunis sur le Suivi des objectifs de la moitié de la décennie pour l'Enfant, 1995.
- Le Consensus de Dakar, 1992.
- La Charte africaine des droits et du bien être de l'Enfant, 1990.
- La Position africaine commune sur les Enfants
- L'Afrique, un Continent digne des Enfants, 2001.

Le Vieillissement

- Le Cadre stratégique et le Plan d'action de l'UA sur le vieillissement, 2003.

Personnes âgées

- Le Plan d'action continental de l'UA pour la décennie des personnes handicapées en Afrique (1999-2009).

Mobilisation du Genre et des Femmes

- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, 2003.
- Le Plan d'Action de l'Afrique pour accélération de la mise en œuvre des plate-formes d'Action de Dakar et de Beijing pour la promotion des femmes, 1999.
- La Déclaration de la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes : Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des plate-formes d'Action de Dakar et de Beijing, 1999.
- Le Plan d'Action sur la Promotion de la participation des réfugiés, des rapatriés, des femmes et des enfants déplacés à la réhabilitation, la réinsertion, la reconstruction et la restauration de la paix de la période post conflit, 1998 .
- La Déclaration d'Addis-Abeba sur la violence à l'encontre des Femmes, 1997.
- La déclaration et le Cadre stratégique d'action de Kampala adoptés par la Conférence africaine sur l'autonomisation des femmes par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle et de l'Education des fillettes, 1996.
- La Déclaration du Plan d'action africain concernant la Situation des Femmes en Afrique dans le contexte de la Santé de la Famille, 1995.
- La Déclaration d'Addis-Abeba sur la Plate-forme d'action africaine de Dakar sur les Femmes, 1995.
- La Plate-forme d'Action africaine, 1994.
- La Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des Filles, 1993.
- Le Plan d'Action de Kampala sur les Femmes et la Paix : Conférence régionale sur les Femmes et la Paix, 1993.

Culture indigène

- Le Plan d'Action de Nairobi sur les Industries en Afrique, 2005.
- La Charte culturelle de l'Afrique, 1976.

Situations de conflits et de troubles civils

- Le Plan d'Action sur les zones de conflits, 1997.

Lutte contre les abus et le trafic de stupéfiants

- Le Plan d'Action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012) et son mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
- La déclaration et le Plan d'Action sur la lutte contre le trafic illicite et l'abus de drogues en Afrique, 2002.
- La Position africaine commune sur le segment ministériel de la 46ème session de la Commission sur les narcotiques, 2002.
- La Déclaration et le Plan d'Action sur la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues en Afrique (1997-2000), 1996.

A2 : Déclarations, Stratégies, Objectifs, Programmes et Plans adoptés au niveau mondial

- Le Sommet mondial sur le Développement durable (SMDD), Johannesburg (Afrique du Sud, 2002).
- Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les cibles émanant de la Déclaration du sommet du millénaire des Nations Unies à New York, Septembre, 2000.
- La Déclaration et le Programme d'Action du Sommet Mondial pour le Développement social, Copenhague, (Danemark), mars 1995.
- La Plate-forme d'Action de Beijing, Beijing (Chine) Septembre, 1995.
- Le Plan d'Action de l'ICPD, Le Caire (Egypte), Septembre 1994.
- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992.
- La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'encontre des Femmes (CEDAW), 1979.

Annexe B : Autres Références

- Adesina, J.O. (2007). "Social Policy and the Quest for Inclusive Development: research findings from sub-Saharan Africa" *Social Policy and Development Paper N° 33* Geneva Institut de Recherche des Nations Unies, pour le Development Social
- Union africaine (2006). *State of the African Population Report*. Addis Ababa: Departement des Affaires Sociales, l'Union africaine.
- Union africaine (2004) *State of the African Population Report*. Addis Ababa: Departement des Affaires Sociales, l'Union africaine.
- Département du Développement social (2002). Projet de rapport consolide du Comite d'enquete en un Systeme detaille de Securite Sociale pour l'Afrique du Sud: "Transforming the Present Protecting the Future", accessed at <http://www.welfare.gov.za/Documents/docs.htm>.
- Kabeer, K and Cook, S. (2000), *Re-visioning Social Policy in the South Challenges and Concepts*. IDS Bulletin Vol. 31. (4).
- Mkandawire, T. (2004). "Disempowering New Democracies and the Persistence of Poverty", in *Globalisation, Poverty and Conflict*. Max Spoor ed. Dordrecht Kluwer Academic Publishers, pp. 117-53.
- Olivier, M.P. and Mpedi, L.G. (2003). *Extending Social Protection to Families in the African Context. The Complementary Role of Formal and Informal Security*, Paper presente a la 4eme Conference international sur la recherche relative a la securite Sociale, Antwerp, 5-7 May.
- UNICEF End of Decade Databases, January 2005.
- CEA (2005). *Rapport Economique sur l'Afrique 2005 Reunion sur les Defis du Chomage et de la pauvreté en Afrique*. Addis Abeba: Commission Economique pour l'Afrique.
- CEA (2007). *Aperçu du Développement Economique et Social en Afrique 2006*. Document presente a la Conference des Ministres africains des Finances, du Plan et du développement Economique/Quarantieme session de la Commission, Addis Ababa, Ethiopie, 29 Mars -1 Avril 2007.
- SADC *Protocole relatif a la lutte contre les drogues illicites*.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Commission sur la Reunion des Ministres en Charge du Développement Social

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3203>

Downloaded from African Union Common Repository